



Rapport financier annuel 2015

Rapport financier annuel 2015

Sommaire

Rapport d'activité	3
Comptes consolidés	11
Rapport des Commissaires aux comptes	56
Attestation du responsable du rapport financier annuel	58

Rapport d'activité

Faits marquants	4
Trafic	4
Tarifs	5
Péage	5
Investissements	5
Financements	7
Principales transactions avec les parties liées	7
Facteurs de risques	7
1. Chiffre d'affaires	7
1.1. Recettes de péage	8
1.2. Produits des installations commerciales	8
1.3. Produits des locations de fibres et de pylônes	8
2. Résultats	8
2.1. Résultat opérationnel	8
2.2. Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers	9
2.3. Charge d'impôts	9
2.4. Résultat net	9
3. Bilan	9
4. Flux de trésorerie	10
5. Comptes sociaux	10
5.1. Chiffre d'affaires	10
5.2. Résultat net	10

Faits marquants

Entrée en vigueur du plan de relance autoroutier en France

Les discussions relatives au plan de relance autoroutier engagées par les sociétés concessionnaires avec l'État concédant en novembre 2012 ont abouti à la signature d'un protocole le 9 avril 2015 avec la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et le ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique. Outre la mise en œuvre du plan de relance autoroutier, qui avait obtenu un avis positif de la Commission européenne le 28 octobre 2014 suite à sa notification en mai 2014, ce protocole prévoit :

- les modalités de compensation de la hausse de la redevance domaniale intervenue en 2013 et du "gel" des tarifs de 2015 ;
- le versement pendant 20 ans d'une contribution volontaire exceptionnelle annuelle de 60 millions d'euros indexés à l'inflation, à l'Agence des Infrastructures de Transport en France (AFITF). La part du Groupe ASF est d'environ 42 % de ce montant ;
- la mise en place de mécanismes d'encadrement de la rentabilité des contrats s'appliquant aux périodes d'allongement additionnelles liées au plan de relance autoroutier ;
- l'affirmation de la stabilité du paysage fiscal contractuel ;
- des mesures complémentaires ciblées en faveur du covoiturage et de l'accueil des autocars notamment ;
- des mesures en faveur d'une meilleure transparence avec en particulier la mise en place de l'ARAFER (Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières) ;
- enfin, les sociétés concessionnaires se sont engagées à la création d'un fonds de modernisation écologique des transports de 200 millions d'euros auquel VINCI participera à hauteur de 50 %.

La publication au Journal Officiel, le 23 août 2015, des avenants aux contrats de concession des différentes sociétés du Groupe concernées (ASF et Escota) rend les mesures du plan de relance autoroutier exécutoires. Les engagements supplémentaires d'investissement à réaliser par les sociétés concessionnaires d'autoroutes du Groupe au titre de ce plan concernent des travaux d'infrastructures destinés à améliorer le réseau autoroutier, notamment des élargissements sur les autoroutes A9, A63 et A10 ainsi que l'achèvement de l'itinéraire autoroutier A50/A57 à Toulon. En contrepartie de ces investissements supplémentaires, les durées des contrats de concession ont été prolongées de 2 ans et 4 mois pour ASF et de 4 ans et 2 mois pour Escota. Les durées d'amortissement des ouvrages concédés dans les comptes du Groupe ont été revues prospectivement et prolongées pour les mêmes durées.

Autres faits marquants

Au-delà de cette actualité contractuelle, cet exercice 2015 aura permis de constater la persistance des tendances économiques enregistrées en fin d'année 2014.

Le PIB (Produit Intérieur Brut) de la France a augmenté de plus de 1 % durant l'année alors que celui de l'Espagne a augmenté de 3 % environ, avec une production manufacturière également en hausse. Le prix du gazole, est resté à un niveau bas, en retrait de - 10,6 % en moyenne par rapport à son niveau de l'année précédente.

Dans ce contexte économique, associé à des effets calendaires favorables liés notamment au positionnement des périodes de congés scolaires et des jours fériés, le trafic du Groupe a progressé de 3,0 % pour les véhicules légers et de 3,7 % pour les poids lourds.

Le chiffre d'affaires du groupe ASF aura ainsi augmenté de 2,9 % sur l'exercice 2015 malgré le "gel" des tarifs au 1^{er} février 2015.

La performance économique du Groupe s'améliore avec un EBITDA ramené au chiffre d'affaires passant de 70,9 % en 2014 à 71,6 % en 2015. Ces chiffres s'entendent après neutralisation des effets de l'adoption de la norme IFRIC 21 en matière de comptabilisation des taxes, notamment en ce qui concerne la redevance domaniale.

En matière d'investissement, le contournement de Montpellier par le dédoublement de l'autoroute A9 constitue le projet le plus significatif en termes de montant au cours de cet exercice. L'avancement du chantier est conforme aux prévisions.

Trafic

L'évolution du trafic au cours de l'année 2015 doit être analysée en tenant compte des facteurs suivants :

- une baisse sensible du prix du gazole de l'ordre de 10,6 % en 2015 par rapport à 2014, qui atteint en fin d'année son plus bas niveau depuis 2009 ;
- une météorologie exceptionnellement douce et ensoleillée en 2015, en particulier l'été, favorisant les trafics VL ;
- le retour de la croissance économique, modéré en France et en Italie, mais plus vigoureux en Espagne dynamisant la croissance des trafics PL ;
- un jour ouvré de plus pour la circulation des PL en 2015 par rapport à 2014.

Compte tenu de ces éléments, ASF et Escota ont enregistré au cours de l'année 2015 une progression de leur trafic à réseau évolutif de 3,1 % par rapport à l'année précédente :

- + 3,0 % pour les véhicules légers qui représentent 87,1 % du trafic total ;
- + 3,7 % pour les poids lourds.

Le nombre de kilomètres parcourus à réseau évolutif pour ASF et Escota s'est ainsi élevé à 37 271,3 millions en 2015 (36 158,4 millions en 2014) :

KMP (en millions)	Année 2015				Année 2014				Évolution 2015 vs 2014	
	ASF	Escota	ASF + Escota	%	ASF	Escota	ASF + Escota	%	Valeur	%
VL	26 104,4	6 360,7	32 465,1	87,1 %	25 335,8	6 187,5	31 523,3	87,2 %	941,9	3,0 %
PL	4 196,4	609,8	4 806,2	12,9 %	4 043,6	591,5	4 635,1	12,8 %	171,1	3,7 %
VL + PL	30 300,8	6 970,5	37 271,3	100,0 %	29 379,4	6 779,0	36 158,4	100,0 %	1 112,9	3,1 %

Le trafic moyen journalier annuel (TMJA) sur l'ensemble du réseau ressort à 32 991 véhicules/jour en 2015 (32 005 véhicules/jour en 2014), soit une hausse de 3,1 %.

Tarifs

L'augmentation tarifaire initialement prévue aux contrats des sociétés ASF et Escota et applicable au 1^{er} février 2015 a été "gelée" suite à la décision prise par le Gouvernement français au début de l'année 2015.

En conséquence, aucune augmentation tarifaire n'a été appliquée par les sociétés ASF et Escota au 1^{er} février 2015.

Péage

Les recettes de péage se sont élevées à 3 438,4 millions d'euros en 2015, soit une progression de 3,2 % (3 332,7 millions d'euros en 2014).

Elles se répartissent ainsi :

(en millions d'euros)	Année 2015			Année 2014			Évolution
	ASF	Escota	ASF + Escota	ASF	Escota	ASF + Escota	2015 vs 2014
Chiffre d'affaires Péage	2 736,8	701,6	3 438,4	2 648,1	684,6	3 332,7	3,2 %

Le nombre de transactions payantes a augmenté de 3,2 % avec 719,5 millions de transactions enregistrées au cours de l'année 2015 (697,5 millions en 2014).

La fréquentation des voies automatiques augmente de 4,0 % avec 718,4 millions de transactions sur l'année 2015 (691,0 millions de transactions sur l'année 2014).

Le taux de transactions traitées en voies automatiques a ainsi progressé au cours de l'année 2015 pour atteindre 99,8 % (99,1 % en 2014).

Cette progression est due :

- au déploiement de nouvelles voies automatiques ainsi qu'à l'augmentation de l'attractivité de celles déjà en exploitation sur le réseau ;
- à la progression significative du télépéage VL.

La répartition des transactions par mode de collecte d'ASF et d'Escota est la suivante :

Nature transactions (en millions)	Année 2015	Année 2014	Évolution	Répartition 2015	Répartition 2014
			2015 vs 2014		
Voies manuelles	1,1	6,5	- 83,1 %	0,2 %	0,9 %
Voies automatiques	366,5	362,6	1,1 %	50,9 %	52,0 %
Télépéage	351,9	328,4	7,2 %	48,9 %	47,1 %
Sous-total voies automatiques et télépéage	718,4	691,0	4,0 %	99,8 %	99,1 %
Total	719,5	697,5	3,2 %	100,0 %	100,0 %

Le nombre d'abonnés au télépéage VL sur les deux sociétés au 31 décembre 2015 est de 1 933 556 pour un nombre de badges en circulation de 2 357 608 (respectivement 1 658 655 et 2 014 681 au 31 décembre 2014).

	Année 2015			Année 2014			Évolution 2015 vs 2014	
	ASF	Escota	ASF + Escota	ASF	Escota	ASF + Escota	Valeur	%
Nombre de clients abonnés	1 688 330	245 226	1 933 556	1 420 849	237 806	1 658 655	274 901	16,6 %
Nombre de badges	2 010 798	346 810	2 357 608	1 679 387	335 294	2 014 681	342 927	17,0 %

Investissements

ASF et Escota ont réalisé 747,9 millions d'euros d'investissements au cours de l'année 2015 (430,6 millions d'euros en 2014) :

Type d'investissement (en millions d'euros)	Année 2015			Année 2014			% évolution (Groupe)
	ASF	Escota	ASF + Escota	ASF	Escota	ASF + Escota	
Construction nouvelles sections ⁽¹⁾	21,0	162,9	183,9	28,1		28,1	554,4 %
Investissements complémentaires sur autoroutes en service ⁽¹⁾	420,1	111,3	531,4	284,2	81,7	365,9	45,2 %
Immobilisations d'exploitation ⁽¹⁾	22,5	10,1	32,6	27,2	9,4	36,6	- 10,9 %
Total	463,6	284,3	747,9	339,5	91,1	430,6	73,7 %

(1) Y compris production immobilisée, intérêts intercalaires, subventions et participations financières.

Ces investissements concernent principalement :

Liaisons nouvelles

A89 - Brive Nord/Saint-Germain-les-Vergnes (doublement de la RD9 - 4 km)

La section à 2x2 voies a été inaugurée le 7 février 2015 et ouverte le 17 avril 2015 avec plus de 10 mois d'avance par rapport à l'objectif contractuel (avant février 2016).

A64 - Briscous/Bayonne - Mousserolles (ex-RD1) (11 km)

L'enquête publique nécessaire au classement de la RD1 dans la voirie autoroutière s'est déroulée en septembre 2013 et le décret de classement correspondant est paru le 9 janvier 2015.

Le DDP (Dossier de Demande de Principe) a été transmis à l'instruction des services de l'État le 8 avril 2015 et la décision ministérielle correspondante a été prise le 17 novembre 2015.

Les investigations préalables et les travaux de signalisation prévus en phase une sont achevés. La pose des clôtures est en cours.

Les travaux en section courante ont été engagés à l'automne 2015.

Élargissements et aménagements de capacité

A63 - Biriadou/Ondres : élargissement à 2x3 voies (39 km)

Les travaux d'élargissement du viaduc de la Nivelle, débutés en septembre 2014, sont achevés depuis mi-juin 2015 dans le sens Espagne/France.

Les travaux en grande masse ont débuté à l'automne 2014. La mise à 2x3 voies du tronçon Biriadou/Biarritz reste prévue avant le 9 juillet 2018, conformément aux engagements contractuels.

A9 - Perpignan Sud/Le Boulou : élargissement à 2x3 voies (17 km)

L'élargissement par l'extérieur de la plateforme autoroutière a été achevé à l'issue de la seconde saison de travaux dans les deux sens de circulation, ce qui a permis l'ouverture en provisoire à 2x3 voies, temporairement pendant l'été 2015 et en profil réduit, de la section Perpignan Sud/Le Boulou.

La dernière saison de travaux a débuté en septembre 2015. Les travaux en Terre-Plein Central (TPC) ont été achevés en décembre 2015, ils seront suivis par la mise à niveau des dispositifs de retenue en janvier et février 2016, puis par la mise en œuvre d'une couche de roulement définitive sur l'ensemble de la plateforme au printemps 2016.

La programmation actuelle est conforme aux objectifs fixés par le contrat de plan de mettre cette section en circulation à 2x3 voies le 31 décembre 2016 au plus tard.

A9 - Dédoublage de l'autoroute A9 au droit de Montpellier (23 km)

Le contrat de plan 2012/2016 fixe la mise en service du déplacement de l'autoroute A9 au droit de Montpellier avant le 31 décembre 2017. L'ensemble du foncier nécessaire aux travaux est maintenant maîtrisé. Le foncier pour les mesures compensatoires liées à la protection de l'habitat d'espèces protégées est en cours d'acquisition.

Les ouvrages de franchissement des voies SNCF sont terminés.

Les lançages des tabliers nord et sud du viaduc Lez-Lironde sont réalisés au-dessus du Lez, les dernières poutres ont été posées au-dessus de la Lironde et les tabliers sont en cours de réalisation en vue d'une livraison de l'ouvrage à l'été 2016.

Les travaux en grande masse en section courante (TOARCH Est et Ouest), engagés en 2014, progressent conformément à l'objectif du contrat de plan, d'une mise en service avant fin 2017. En effet, les terrassements en grande masse sont en voie d'achèvement, les premiers travaux de chaussées sur l'autoroute existante sont réalisés; les travaux de désenclavement et les travaux d'ouvrages d'art sont en cours; cinq passages supérieurs ont été démolis, et les premières voies réduites sous exploitation sont en place.

Les interventions sur les bâtiments et auvents de la gare de péage de Montpellier 2 se poursuivent, les travaux au niveau de la future gare de péage de Montpellier 1 ont débuté en septembre 2015.

Enfin, concernant la requalification environnementale de l'autoroute A9 existante au droit de Montpellier, un premier bassin et les écrans décrits dans le Dossier de Demande de Principe approuvé par les services de l'État le 4 février 2015 sont en cours de réalisation.

Échangeur d'Aigrefeuille (A83)

Le contrat de plan prévoit que cet échangeur sera mis en service avant le 31 décembre 2016 sous réserve de l'obtention d'une déclaration d'utilité publique avant le 31 décembre 2013. Celle-ci a été obtenue le 10 décembre 2013 et l'arrêté d'autorisation au titre de la police de l'eau a été délivré le 24 février 2014.

Les travaux ont été engagés en novembre 2014 et la mise en service du nouvel échangeur est dorénavant prévue début 2016 avec plusieurs mois d'avance par rapport à l'objectif contractuel.

Aménagement du diffuseur de Piolenc/Orange nord (A7)

Le projet a été déclaré d'utilité publique le 14 novembre 2013 et toutes les autorisations administratives préalables aux travaux ont été obtenues.

Les travaux, engagés en août 2014, se sont poursuivis sur l'année 2015 et l'aménagement a été mis en service le 23 décembre 2015, avec près de deux mois d'avance par rapport aux objectifs du contrat de plan.

Les investissements d'Escota ont porté notamment sur :

- le versement de la soulte liée à reprise du tunnel de Toulon dans le cadre de la mise en œuvre du plan de relance autoroutier;
- les travaux de mise aux nouvelles normes de sécurité des tunnels sur l'A8 pour le contournement de Nice jusqu'à La Turbie et entre La Turbie et la frontière italienne;
- les travaux sur l'échangeur de l'A8 à l'entrée Ouest de Nice (Saint-Laurent-du-Var/Saint-Augustin).

Financements

ASF a signé avec VINCI, le 15 décembre 2015, le renouvellement de sa ligne de crédit revolving pour un montant porté à 2,5 milliards d'euros et une maturité de 5 ans.

Principales transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées sont détaillées dans la note E.19. "Transactions avec les parties liées" du rapport financier annuel consolidé 2015.

Facteurs de risques

Les principaux risques liés à l'exploitation auxquels le groupe ASF pourrait être confronté tiennent en particulier au trafic et à l'acceptabilité du péage et des tarifs par les usagers, la quasi-totalité des revenus étant constituée par les recettes de péage. Le trafic peut également être affecté par le niveau de prix des carburants.

Les principaux risques financiers sont détaillés dans la note C.16. "Informations relatives à la gestion des risques financiers" du rapport financier annuel consolidé 2015.

1. Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	Année 2015	Année 2014	% évolution
Chiffre d'affaires péages	3 438,4	3 332,7	3,2 %
Redevances des installations commerciales	56,0	60,1	-6,8 %
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	24,8	27,5	-9,8 %
Chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	3 519,2	3 420,3	2,9 %
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	665,1	368,8	80,3 %
Chiffre d'affaires	4 184,3	3 789,1	10,4 %

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe ASF pour les années 2015 et 2014 se ventile comme suit :

(en millions d'euros)	Année 2015	Année 2014	% évolution
Chiffre d'affaires péages	3 438,4	3 332,7	3,2 %
dont ASF	2 736,8	2 648,1	3,3 %
dont Escota	701,6	684,6	2,5 %
Redevances des installations commerciales	56,0	60,1	-6,8 %
dont ASF	48,7	52,4	-7,1 %
dont Escota	7,3	7,7	-5,2 %
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	24,8	27,5	-9,8 %
dont ASF	10,5	12,6	-16,7 %
dont Escota	4,3	4,3	0,0 %
dont Truck Etape		0,3	
dont Openly		2,4	
dont Jamaican Infrastructure Operator	10,0	7,9	26,6 %
Chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	3 519,2	3 420,3	2,9 %
dont ASF	2 796,0	2 713,1	3,1 %
dont Escota	713,2	696,6	2,4 %
dont Truck Etape	0,0	0,3	
dont Openly	0,0	2,4	
dont Jamaican Infrastructure Operator	10,0	7,9	26,6 %
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	665,1	368,8	80,3 %
dont ASF	408,8	312,2	30,9 %
dont Escota	256,3	56,6	352,8 %
Chiffre d'affaires	4 184,3	3 789,1	10,4 %
dont ASF	3 204,8	3 025,3	5,9 %
dont Escota	969,5	753,2	28,7 %
dont Truck Etape	0,0	0,3	
dont Openly	0,0	2,4	
dont Jamaican Infrastructure Operator	10,0	7,9	26,6 %

L'analyse comparative des chiffres d'affaires (hors chiffre d'affaires travaux) pour les sociétés ASF et Escota se présente ainsi :

Produits (en millions d'euros)	Année 2015			Année 2014			Évolution 2015 vs 2014	
	ASF	Escota	ASF + Escota	ASF	Escota	ASF + Escota	Valeur	%
Recettes de péage	2 736,8	701,6	3 438,4	2 648,1	684,6	3 332,7	105,7	3,2 %
Installations Commerciales	48,7	7,3	56,0	52,4	7,7	60,1	(4,1)	-6,8 %
Fibres et pylônes	10,5	4,3	14,8	12,6	4,3	16,9	(2,1)	-12,4 %
Total Chiffre d'affaires	2 796,0	713,2	3 509,2	2 713,1	696,6	3 409,7	99,5	2,9 %

1.1. Recettes de péage

Les recettes de péage enregistrent une progression de 3,2 % ; elles se sont élevées à 3 438,4 millions d'euros en 2015 (3 332,7 millions d'euros en 2014).

Cette évolution est due à la combinaison des deux principaux facteurs suivants :

- effet trafic à réseau évolutif : + 3,1 % ;
- effet tarif et remises : + 0,1 %.

Les recettes de péage se ventilent ainsi par nature de moyens de paiement :

Produits (en millions d'euros)	Année 2015			Année 2014			Évolution	
	ASF	Escota	ASF + Escota	ASF	Escota	ASF + Escota	2015 vs 2014	%
Paiements immédiats	217,8	93,4	311,2	230,1	97,1	327,2	(16,0)	-4,9 %
Abonnés	8,0	130,7	138,7	20,3	114,9	135,2	3,5	2,6 %
Télépéage	1 426,3	256,5	1 682,8	1 320,6	250,2	1 570,8	112,0	7,1 %
Cartes Bancaires	949,6	191,6	1 141,2	930,7	191,0	1 121,7	19,5	1,7 %
Cartes Accréditives	133,8	29,1	162,9	145,4	31,1	176,5	(13,6)	-7,7 %
Refacturations	1,3	0,3	1,6	1,0	0,3	1,3	0,3	23,1 %
Recettes de Péages	2 736,8	701,6	3 438,4	2 648,1	684,6	3 332,7	105,7	3,2 %

1.2. Produits des installations commerciales

Le chiffre d'affaires des installations commerciales de 56,0 millions d'euros en 2015 est en baisse de 6,8 % par rapport à 2014 (60,1 millions d'euros).

1.3. Produits des locations de fibres et de pylônes

Les produits de l'activité de location de fibres optiques et de pylônes de 14,8 millions d'euros en 2015 sont en baisse de 12,4 % par rapport à 2014 (16,9 millions d'euros).

2. Résultats

2.1. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'élève à 1 837,6 millions d'euros en 2015, en hausse de 8,1 % (137,5 millions d'euros) par rapport à l'année précédente 2014 (1 700,1 millions d'euros).

Cette évolution traduit, outre la progression du chiffre d'affaires, une bonne maîtrise des charges opérationnelles ainsi que la diminution des charges de dotations aux amortissements résultant de l'impact de l'allongement de la durée de la concession.

On peut souligner les évolutions des produits et charges opérationnels suivants :

- une baisse de 4,7 % (34,8 millions d'euros) des "**amortissements**" nets : 701,5 millions d'euros en 2015 (736,3 millions d'euros en 2014) qui résulte principalement de l'impact de l'allongement de la durée des contrats de la concession, les mises en service effectuées courant 2014 et 2015 venant diminuer cet impact ;
- une baisse de 17,7 millions d'euros des "**dotations nettes aux provisions**" qui ont généré un profit de 0,8 million d'euros en 2015 (charge de 16,9 millions d'euros en 2014) ;
- une baisse de 3,7 % (12,1 millions d'euros) des "**charges de personnel**" : 312,0 millions d'euros en 2015 (324,1 millions d'euros en 2014) ;
- une hausse de 9,5 % (18,3 millions d'euros) des "**achats et charges externes hors charges de construction**" : 210,2 millions d'euros en 2015 (191,9 millions d'euros en 2014) ;

- une hausse de 2,3 % (11,2 millions d'euros) des " **impôts et taxes** " : 488,4 millions d'euros en 2015 qui représentent 13,9 % du chiffre d'affaires (477,2 millions d'euros en 2014);
- une hausse de 10,9 % (3,7 millions d'euros) des " **produits annexes** " : 37,5 millions d'euros en 2015 (33,8 millions d'euros en 2014);
- les " **résultats des sociétés mises en équivalence** " représentent une perte de 4,0 millions d'euros en 2015 (perte de 3,5 millions d'euros en 2014).

2.2. Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers

Le coût de l'endettement financier net, en baisse de 10,5 % (45,9 millions d'euros), s'élève à 392,6 millions d'euros en 2015 (438,5 millions d'euros en 2014) (voir note B.3. " Charges et produits financiers " de l'annexe aux comptes consolidés annuels 2015).

Les autres produits et charges financiers, en hausse de 21,2 millions d'euros, se traduisent par un produit net de 16,0 millions d'euros en 2015 (charge nette de 5,2 millions d'euros en 2014) (voir note B.3. " Charges et produits financiers " de l'annexe aux comptes consolidés annuels 2015).

2.3. Charge d'impôts

La charge d'impôt, correspondant à l'impôt sur les sociétés et aux impôts différés s'élève à 565,7 millions d'euros en 2015 (480,3 millions d'euros en 2014), en hausse de 17,8 % (voir note B.4. " Impôts sur les bénéficiaires " de l'annexe aux comptes consolidés annuels 2015).

2.4. Résultat net

Le résultat net part du Groupe s'élève à 893,1 millions d'euros en 2015, en hausse de 15,3 % (774,5 millions d'euros en 2014).

Le résultat net part du Groupe par action est de 3,867 euros par action en 2015 (3,353 euros par action en 2014).

La part des intérêts minoritaires est de 2,2 millions d'euros en 2015 (1,6 million d'euros en 2014).

3. Bilan

Le total des actifs non courants inscrits au bilan au 31 décembre 2015 est de 12 873,8 millions d'euros en valeur nette soit une diminution de 42,8 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2014 (12 916,6 millions d'euros).

Cette baisse est notamment liée à un niveau d'amortissements (701,5 millions d'euros) inférieur à celui des investissements (747,9 millions d'euros) et à la valeur nette des sorties d'actifs (3,9 millions d'euros).

Elle traduit également une augmentation des autres actifs financiers non courants de 1,2 million d'euros mais une diminution de la juste valeur des produits dérivés actifs de 86,3 millions.

Le total de l'actif courant, soit 608,5 millions d'euros au 31 décembre 2015 est en augmentation de 11,7 millions d'euros (596,8 millions d'euros au 31 décembre 2014) du fait principalement de la hausse des autres actifs courants d'exploitation de 52,3 millions d'euros et des clients et autres débiteurs de 4,7 millions d'euros.

Ces hausses sont partiellement compensées par la baisse des actifs financiers de gestion de trésorerie et des disponibilités et équivalents de trésorerie de 33,7 millions d'euros, des autres actifs courants hors exploitation de 7,2 millions d'euros, de la juste valeur des produits dérivés actifs courants de 3,4 millions d'euros et des stocks et travaux en cours de 0,7 million d'euros.

Les capitaux propres diminuent de 699,6 millions d'euros et s'élèvent au 31 décembre 2015 à - 59,6 millions d'euros (640,0 millions d'euros au 31 décembre 2014). Cette baisse résulte du résultat positif de l'exercice (y compris la part des minoritaires) de 895,3 millions d'euros, d'un impact positif net des opérations enregistrées directement en capitaux propres de 35,5 millions d'euros et, à l'inverse, de l'effet de la distribution de dividendes et acomptes sur dividendes pour un montant de 1 632,4 millions d'euros.

Le total des passifs non courants au 31 décembre 2015 s'élève à 11 346,6 millions d'euros (10 803,4 millions d'euros au 31 décembre 2014), soit une hausse de 543,2 millions d'euros due pour l'essentiel à l'augmentation des autres emprunts et dettes financières de 633,2 millions d'euros et des impôts différés passifs non courants de 23,4 millions d'euros, d'une part, compensée par la diminution, des emprunts obligataires de 63,4 millions d'euros, de la juste valeur des produits dérivés passifs non courants de 32,4 millions d'euros et des provisions non courantes de 17,4 millions d'euros, d'autre part.

Le total des passifs courants s'établit à 2 195,3 millions d'euros au 31 décembre 2015 en hausse de 125,3 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2014 (2 070,0 millions d'euros). Cette hausse est due principalement à l'augmentation des autres passifs courants hors exploitation de 35,9 millions d'euros, des fournisseurs de 33,6 millions d'euros, des passifs d'impôt exigible de 29,9 millions d'euros, des provisions courantes de 23,8 millions d'euros et des autres passifs courants d'exploitation de 8,4 millions d'euros, d'une part, compensée par la baisse, des dettes financières courantes de 5,3 millions d'euros, de la juste valeur des produits dérivés passifs courants de 1,0 million d'euros, d'autre part.

Après prise en compte de ces différents éléments, **l'endettement financier net du Groupe** s'élève à 11 414,5 millions d'euros au 31 décembre 2015 (10 760,0 millions d'euros au 31 décembre 2014), en augmentation de 654,5 millions d'euros.

4. Flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie du Groupe fait apparaître **une trésorerie nette au 31 décembre 2015** de 38,2 millions d'euros en diminution de 30,5 millions d'euros par rapport à la trésorerie au 31 décembre 2014 (68,7 millions d'euros).

Cette variation s'analyse comme suit :

- **la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôts** (CAFICE) ressort à 2 520,0 millions d'euros en 2015, en progression de 3,9 % par rapport à celle de 2014 (2 425,0 millions d'euros). Le taux de CAFICE/Chiffre d'affaires passe de 70,9 % en 2014 à 71,6 % en 2015;
- **les flux de trésorerie générés par l'activité**, après variations du besoin en fonds de roulement et des provisions courantes, impôts et intérêts financiers payés, s'élèvent à 1 628,4 millions d'euros en 2015, en hausse de 2,9 % par rapport à ceux de l'année 2014 (1 582,3 millions d'euros);
- **les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements** représentent 682,2 millions d'euros en 2015, en augmentation de 120,3 millions d'euros par rapport à ceux de l'année 2014 (561,9 millions d'euros);
- **les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement** sont négatifs de 977,9 millions d'euros en 2015 à comparer à des flux négatifs de 1 075,9 millions d'euros en 2014. Ils intègrent les dividendes payés aux actionnaires d'ASF (1 628,4 millions d'euros), les encaissements liés aux nouveaux emprunts long terme pour 1 370,0 millions d'euros, les remboursements d'emprunts à long terme pour un total de 718,5 millions d'euros et la variation positive des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes de 3,0 millions d'euros.

5. Comptes sociaux

5.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires d'ASF s'établit en 2015 à 2 796,0 millions d'euros, soit une progression de 3,1 % par rapport à l'année précédente (2 713,1 millions d'euros en 2014).

5.2. Résultat net

Le résultat net d'ASF de l'année 2015 s'établit à 1 173,7 millions d'euros, en hausse de 49,7 % par rapport à l'année précédente (784,0 millions d'euros en 2014).

Il intègre notamment les dividendes reçus de sa filiale Escota pour 480,1 millions d'euros en 2015 (159,0 millions d'euros en 2014).

Comptes consolidés

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	12
Compte de résultat consolidé de la période	12
État du résultat global consolidé de la période	13
Bilan consolidé actif	14
Bilan consolidé passif	15
Tableau des flux de trésorerie consolidés	16
Variation des capitaux propres consolidés	17
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	18
A. Principes comptables et méthodes d'évaluation	19
B. Notes relatives au compte de résultat	28
C. Notes relatives au bilan	32
D. Note sur les principales caractéristiques des contrats de concession	53
E. Autres notes	54
F. Note sur les litiges	55
G. Événements postérieurs à la clôture	55

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Compte de résultat consolidé de la période

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2015	Exercice 2014 ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires⁽²⁾	B.1.	3 519,2	3 420,3
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	B.1.	665,1	368,8
Chiffre d'affaires total	B.1.	4 184,3	3 789,1
Produits des activités annexes		37,5	33,8
Charges opérationnelles		(2 376,4)	(2 115,2)
Résultat opérationnel sur activité	B.2.	1 845,4	1 707,7
Paiements en actions (IFRS 2)	C.12.	(4,1)	(4,7)
Résultat des sociétés mises en équivalence		(4,0)	(3,5)
Autres éléments opérationnels courants		0,3	0,4
Résultat opérationnel courant	B.2.	1 837,6	1 699,9
Éléments opérationnels non courants		0,0	0,2
Résultat opérationnel	B.2.	1 837,6	1 700,1
Coût de l'endettement financier brut		(393,0)	(439,2)
Produits financiers des placements de trésorerie		0,4	0,7
Coût de l'endettement financier net	B.3.	(392,6)	(438,5)
Autres produits et charges financiers	B.3.	16,0	(5,2)
Impôts sur les bénéfices	B.4.	(565,7)	(480,3)
Résultat net		895,3	776,1
Résultat net - part des intérêts minoritaires		2,2	1,6
Résultat net - part du Groupe		893,1	774,5
Résultat net par action - part du Groupe			
Résultat net par action (en euros)	B.5.	3,867	3,353
Résultat net dilué par action (en euros)	B.5.	3,867	3,353

(1) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IFRIC21 "Droits ou taxes" décrit en note A.1.1.

(2) Hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires.

État du résultat global consolidé de la période

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2015			Exercice 2014 ⁽¹⁾		
		Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total
Résultat net		893,1	2,2	895,3	774,5	1,6	776,1
Instruments financiers : variations de juste valeur		56,0		56,0	(78,9)		(78,9)
dont :							
Actifs financiers disponibles à la vente		0,6		0,6	0,3		0,3
Couvertures de flux de trésorerie ⁽²⁾		55,4		55,4	(79,2)		(79,2)
Écarts de conversion		0,6		0,6	0,8		0,8
Impôt ⁽³⁾		(20,8)		(20,8)	26,9		26,9
Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat net	C.11.3.	35,8	0,0	35,8	(51,2)	0,0	(51,2)
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite		0,5		0,5	(10,1)		(10,1)
Impôt		(0,2)		(0,2)	3,5		3,5
Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat net	C.11.3.	0,3	0,0	0,3	(6,6)	0,0	(6,6)
Total autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres	C.11.3.	36,1	0,0	36,1	(57,8)	0,0	(57,8)
dont :							
Sociétés contrôlées		36,1		36,1	(57,8)		(57,8)
Résultat global		929,2	2,2	931,4	716,7	1,6	718,3

(1) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IFRIC 21 "Droits ou taxes" décrit en note A.1.1.

(2) Les variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (couverture de taux) sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la couverture. Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

(3) Effets d'impôt liés aux variations de juste valeur des instruments financiers de couverture de flux de trésorerie (part efficace).

Bilan consolidé actif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2015	31/12/2014 ^(*)
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	C.6.	11 598,1	11 492,7
Autres immobilisations incorporelles	C.7.	31,7	39,1
Immobilisations corporelles	C.8.	631,4	686,9
Participations dans les sociétés mises en équivalence	C.9.	5,0	5,2
Autres actifs financiers non courants	C.10.	17,2	16,0
Juste valeur des produits dérivés actifs non courants	C.15.	590,4	676,7
Total actifs non courants		12 873,8	12 916,6
Actifs courants			
Stocks et travaux en cours	C.14.	4,9	5,6
Clients et autres débiteurs	C.14.	290,3	285,6
Autres actifs courants d'exploitation	C.14.	132,7	80,4
Autres actifs courants hors exploitation		24,2	31,4
Juste valeur des produits dérivés actifs courants	C.15.	114,6	118,0
Actifs financiers de gestion de trésorerie	C.15.	3,6	6,8
Disponibilités et équivalents de trésorerie	C.15.	38,2	68,7
Total actifs courants		608,5	596,8
Total actifs		13 482,3	13 513,4

(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IFRIC21 "Droits ou taxes" décrit en note A.1.1.

Bilan consolidé passif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2015	31/12/2014 (*)
Capitaux propres			
Capital social		29,3	29,3
Réserves consolidées		(835,3)	17,2
Réserves de conversion		1,4	0,8
Résultat net - part du Groupe		893,1	774,5
Opérations reconnues directement en capitaux propres	C.11.3.	(150,4)	(185,9)
Capitaux propres - part du Groupe		(61,9)	635,9
Intérêts minoritaires		2,3	4,1
Total capitaux propres		(59,6)	640,0
Passifs non courants			
Provisions non courantes	C.13.	96,4	113,8
Emprunts obligataires	C.15.	6 838,4	6 901,8
Autres emprunts et dettes financières	C.15.	4 096,4	3 463,2
Juste valeur des produits dérivés passifs non courants	C.15.	208,6	241,0
Autres passifs non courants		17,4	17,6
Impôts différés passifs	B.4.3.	89,4	66,0
Total passifs non courants		11 346,6	10 803,4
Passifs courants			
Provisions courantes	C.14.	440,0	416,2
Fournisseurs	C.14.	107,9	74,3
Juste valeur des produits dérivés passifs courants	C.15.	25,7	26,7
Autres passifs courants d'exploitation	C.14.	383,6	375,2
Autres passifs courants hors exploitation		189,3	153,4
Passifs d'impôt exigible		56,6	26,7
Dettes financières courantes	C.15.	992,2	997,5
Total passifs courants		2 195,3	2 070,0
Total passifs et capitaux propres		13 482,3	13 513,4

(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IFRIC 21 "Droits ou taxes" décrit en note A.1.1.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2015	Exercice 2014 ^(*)
Résultat net consolidé de la période (y compris intérêts minoritaires)		895,3	776,1
Dotations aux amortissements	B.2.2.	701,5	736,3
Dotations (reprises) aux provisions et dépréciations (nettes)		(17,5)	(7,7)
Paievements en actions (IFRS 2) et autres retraitements		(1,2)	12,7
Résultat sur cessions		1,8	1,0
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence et dividendes des sociétés non consolidées		3,7	3,1
Coûts d'emprunt immobilisés		(21,9)	(15,3)
Coût de l'endettement financier net comptabilisé	B.3.	392,6	438,5
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées	B.4.	565,7	480,3
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts		2 520,0	2 425,0
Variations du BFR liées à l'activité et des provisions courantes	C.14.	5,9	31,7
Impôts payés		(528,6)	(488,1)
Intérêts financiers nets payés		(368,9)	(386,3)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence			
Flux de trésorerie liés à l'activité	I	1 628,4	1 582,3
<i>Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles</i>		(7,8)	(8,2)
<i>Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</i>		0,1	0,1
Investissements opérationnels nets de cession		(7,7)	(8,1)
Cash-flow opérationnel		1 620,7	1 574,2
<i>Investissements en immobilisations du domaine concédé (nets de subventions reçues)</i>		(681,7)	(541,5)
<i>Cession des immobilisations du domaine concédé</i>		9,2	(13,6)
Investissements de développement des concessions		(672,5)	(555,1)
Cash-flow libre (après investissements)		948,2	1 019,1
<i>Acquisition de titres de participation (consolidés et non consolidés)</i>		(3,2)	0,0
<i>Cession de titres de participation (consolidés et non consolidés)</i>			2,9
<i>Incidence nette des variations de périmètre</i>			(2,4)
Investissements financiers nets		(3,2)	0,5
Autres		1,2	0,8
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	II	(682,2)	(561,9)
Dividendes payés			
- aux actionnaires d'ASF	C.11.4.	(1 628,4)	(716,0)
- aux minoritaires des sociétés intégrées		(4,0)	(1,6)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts long terme	C.15.	1 370,0	722,0
Remboursements d'emprunts long terme	C.15.	(718,5)	(707,7)
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes		3,0	(372,6)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	III	(977,9)	(1 075,9)
Autres variations	IV	1,2	(4,7)
Variation de la trésorerie nette	I + II + III + IV	(30,5)	(60,2)
Trésorerie nette à l'ouverture	C.15.	68,7	128,9
Trésorerie nette à la clôture	C.15.	38,2	68,7
Variation des actifs financiers de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes		(3,0)	372,6
(Émission) remboursement d'emprunts		(651,5)	(14,3)
Autres variations		30,5	(126,7)
Variation de l'endettement financier net		(654,5)	171,4
Endettement financier net en début de période	C.15.	(10 760,0)	(10 931,4)
Endettement financier net en fin de période	C.15.	(11 414,5)	(10 760,0)

(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IFRIC 21 "Droits ou taxes" décrit en note A.1.1.

Variation des capitaux propres consolidés

Capitaux propres - part du Groupe								
(en millions d'euros)	Capital social	Réserves consolidées	Résultat net	Réserves de conversion	Opérations enregistrées directement en capitaux propres	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres 01/01/2014	29,3	20,2	742,8		(127,3)	665,0	4,2	669,2
Changement de méthode (IFRIC 21)		(31,2)				(31,2)	(0,1)	(31,3)
Capitaux propres 01/01/2014 (*)	29,3	(11,0)	742,8		(127,3)	633,8	4,1	637,9
Résultat net de la période			774,5			774,5	1,6	776,1
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres				0,8	(58,6)	(57,8)		(57,8)
Résultat global de la période			774,5	0,8	(58,6)	716,7	1,6	718,3
Affectation du résultat et dividendes distribués		26,8	(742,8)			(716,0)	(1,6)	(717,6)
Paievements en actions (IFRS 2)		1,4				1,4		1,4
Capitaux propres 31/12/2014 (*)	29,3	17,2	774,5	0,8	(185,9)	635,9	4,1	640,0
Résultat net de la période			893,1			893,1	2,2	895,3
Écarts de conversion				0,6		0,6		0,6
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres					35,5	35,5		35,5
Résultat global de la période			893,1	0,6	35,5	929,2	2,2	931,4
Affectation du résultat et dividendes distribués		(853,9)	(774,5)			(1 628,4)	(4,0)	(1 632,4)
Autres variations								
Paievements en actions (IFRS 2)		1,4				1,4		1,4
Capitaux propres 31/12/2015	29,3	(835,3)	893,1	1,4	(150,4)	(61,9)	2,3	(59,6)

(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IFRIC 21 "Droits ou taxes" décrit en note A.1.1.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

A.	Principes comptables et méthodes d'évaluation	19
A.1.	Principes généraux	19
A.2.	Méthodes de consolidation	19
A.3.	Règles et méthodes d'évaluation	21
B.	Notes relatives au compte de résultat	28
B.1.	Chiffre d'affaires	28
B.2.	Résultat opérationnel	29
B.3.	Charges et produits financiers	30
B.4.	Impôts sur les bénéfices	31
B.5.	Résultat par action	31
C.	Notes relatives au bilan	32
C.6.	Immobilisations incorporelles du domaine concédé	32
C.7.	Autres immobilisations incorporelles	32
C.8.	Immobilisations corporelles	33
C.9.	Participations dans les sociétés mises en équivalence	33
C.10.	Autres actifs financiers et juste valeur des produits dérivés actifs non courants	34
C.11.	Capitaux propres	35
C.12.	Paievements en actions	36
C.13.	Provisions non courantes	37
C.14.	Besoin en fonds de roulement et provisions courantes	40
C.15.	Informations relatives à l'endettement financier net	42
C.16.	Informations relatives à la gestion des risques financiers	45
C.17.	Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable	51
D.	Note sur les principales caractéristiques des contrats de concession	53
D.18.	Contrats de concession – Modèle de l'actif incorporel (seul modèle appliqué)	53
E.	Autres notes	54
E.19.	Transactions avec les parties liées	54
E.20.	Honoraires des Commissaires aux comptes	55
F.	Note sur les litiges	55
G.	Événements postérieurs à la clôture	55
G.21.	Affectation du résultat 2015	55
G.22.	Autres événements postérieurs à la clôture	55

A. Principes comptables et méthodes d'évaluation

A.1. Principes généraux

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés du groupe ASF au 31 décembre 2015 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2015.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2015 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2014, à l'exception des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne, applicables à partir du 1^{er} janvier 2015 (voir note A.1.1. "Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2015").

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en millions d'euros, avec une décimale.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 1^{er} février 2016 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires le 23 mars 2016.

A.1.1. Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2015

Les nouvelles normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2015, concernent uniquement l'interprétation IFRIC 21 "Droits ou taxes".

L'interprétation IFRIC 21 "Droits ou taxes" précise les modalités de reconnaissance, au passif du bilan consolidé, des impôts et taxes entrant dans le champ d'application de la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels". Elle précise notamment les rythmes de comptabilisation qu'il convient d'appliquer à ces prélèvements et se fonde généralement pour cela sur leur fait générateur légal. En revanche, l'interprétation IFRIC 21 ne traite pas de la contrepartie à enregistrer au titre du passif.

Au niveau du groupe ASF, l'application de cette interprétation s'est principalement traduite par la modification du rythme de reconnaissance de trois droits ou taxes en vigueur en France auparavant constatées prorata temporis au cours de chaque arrêté intermédiaire : la taxe foncière, la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) et la redevance domaniale des sociétés concessionnaires d'autoroutes. Les deux premières taxes sont désormais intégralement comptabilisées au passif du bilan (contrepartie résultat) le 1^{er} janvier alors que la redevance domaniale est dorénavant enregistrée dans son intégralité au 1^{er} juillet.

L'interprétation IFRIC 21 étant d'application rétrospective, les états financiers consolidés du Groupe présentés au titre du 31 décembre 2014 ont été modifiés selon ces nouvelles dispositions.

L'application d'IFRIC 21 a peu d'incidence sur le compte de résultat de l'exercice 2014 (- 2,8 millions d'euros sur le résultat opérationnel sur activité et - 1,7 million d'euros le résultat net). Les impacts d'IFRIC 21 sur le bilan consolidé du 31 décembre 2014 sont une diminution des autres actifs courants d'exploitation de 58,3 millions d'euros, des autres passifs courants d'exploitation de 5,1 millions d'euros, des passifs d'impôts différés de 20,2 millions d'euros et des réserves consolidées de 31,2 millions d'euros après impôts.

A.1.2. Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2015

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations évoquées ci-dessous qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2015 :

- IFRS 15 "Produits des activités ordinaires obtenus de contrats conclus avec des clients";
- IFRS 9 "Instruments financiers";
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 "Éclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables";
- Amendements à IAS 1 "Amélioration des informations à fournir en annexe";
- Amendements à IAS 19 "Régimes à prestations définies, cotisations des membres du personnel";
- Améliorations annuelles, cycles 2010-2012 et 2012-2014.

Le groupe ASF mène actuellement une analyse sur les impacts et les conséquences pratiques de l'application de ces normes et interprétations.

A.2. Méthodes de consolidation

A.2.1. Périmètre et méthodes de consolidation

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10, les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en assemblée générale, au Conseil d'administration ou au sein de l'organe de direction équivalent, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont généralement réputées contrôlées et consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Pour la détermination du contrôle, ASF réalise une analyse approfondie de la gouvernance établie et une analyse des droits détenus par les autres actionnaires. Lorsque nécessaire, une analyse des instruments détenus par le Groupe ou par des tiers (droits de vote potentiels, instruments dilutifs, instruments convertibles...) qui, en cas d'exercice, pourraient modifier le type d'influence exercée par chacune des parties, est également effectuée.

Le périmètre de consolidation du Groupe n'inclut pas de filiales comprenant d'intérêts minoritaires matériels, ni de coentreprises ou

entreprises associées individuellement significatives. Cette appréciation est fondée sur l'incidence de ces intérêts sur la position financière, la performance financière et les flux de trésorerie du Groupe. ASF ne détient pas non plus d'intérêt dans des entités structurées telles que définies par la norme IFRS 12.

Les sociétés dont ASF détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en assemblée générale, au Conseil d'administration ou au sein de l'organe de direction équivalent, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Cela concerne les sociétés Escota et Jamaican Infrastructure Operator (JIO).

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Cela concerne les actions détenues dans les sociétés Transjamaican Highway et Axxès.

Les comptes consolidés d'ASF regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions d'euros, ainsi que ceux des entités de chiffre d'affaires inférieur lorsque leur impact est significatif sur les comptes du Groupe.

Évolution du périmètre de consolidation :

(en nombre de sociétés)	31/12/2015			31/12/2014		
	Total	France	International	Total	France	International
Intégration globale	3	2	1	3	2	1
Entreprises associées	2	1	1	2	1	1
Total	5	3	2	5	3	2

A.2.2. Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actifs et de passifs, de produits et de charges entre entreprises intégrées, sont éliminées dans les comptes consolidés.

Lorsqu'une entité du Groupe consolidée selon la méthode de l'intégration globale réalise une transaction avec une entreprise associée consolidée selon la méthode de la mise en équivalence, les profits et pertes résultant de cette transaction ne sont comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe qu'à hauteur des intérêts détenus par les tiers dans l'entreprise associée.

A.2.3. Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Au sein du groupe ASF, la monnaie fonctionnelle des sociétés correspond à la monnaie du pays concerné.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en autres éléments du résultat global.

A.2.4. Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change à la date de clôture de la période.

Les pertes et gains de change liés sont reconnus en résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaies étrangères ou sur les instruments dérivés de change qualifiés de couverture d'investissement net dans les filiales étrangères, sont enregistrés en écarts de conversion en capitaux propres.

A.2.5. Transactions entre actionnaires, acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle

Conformément à la norme IFRS 10, les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires, sans impact sur le contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. La différence entre le prix payé pour augmenter le pourcentage d'intérêts dans les entités déjà contrôlées et la quote-part complémentaire de capitaux propres ainsi acquise est enregistrée en capitaux propres part du Groupe. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée est traitée comptablement comme une transaction entre actionnaires, sans impact sur le résultat. Les frais d'honoraires et autres coûts liés aux acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires sans impact sur le contrôle, ainsi que les éventuels effets fiscaux associés sont enregistrés en capitaux propres. Les flux de trésorerie liés aux transactions entre actionnaires sont présentés en flux de trésorerie liés aux opérations de financement dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

A.3. Règles et méthodes d'évaluation

A.3.1. Recours aux estimations

L'établissement des états financiers selon le référentiel IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

A.3.1.1. Évaluations retenues pour les tests de pertes de valeur

Les hypothèses et les estimations qui sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable.

A.3.1.2. Valorisation des paiements en actions (charge IFRS 2)

Le Groupe comptabilise une charge de paiements en actions relative aux souscriptions par les salariés au plan d'épargne du groupe VINCI et à l'attribution à certains de ses salariés d'offres de souscription d'actions, de plans d'attribution d'actions de performance. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

A.3.1.3. Évaluations des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisations et à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés selon la méthode actuarielle des *unités de crédit projetées* reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, les augmentations futures de salaires, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé. Ces engagements sont ainsi susceptibles d'évoluer en cas de changement d'hypothèses, la plupart étant mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note C.13.1. "Provisions pour engagements de retraite". Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles.

A.3.1.4. Évaluation des provisions

Les paramètres susceptibles de faire évoluer de façon significative le montant des provisions sont les prévisions de dépenses pluriannuelles de gros entretien servant de base aux provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés. Ces prévisions sont estimées en tenant compte des clauses d'indexation des contrats de travaux (principalement les indices TP01 et TP09) et des taux d'actualisation retenus.

A.3.1.5. Évaluation de la juste valeur

Le Groupe a principalement recours à la juste valeur pour l'évaluation, sur une base récurrente au bilan, des instruments dérivés, de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des actifs financiers disponibles à la vente cotés et des actifs financiers de gestion de trésorerie. Les justes valeurs des autres instruments financiers (instruments de dettes et prêts et créances au coût amorti notamment) sont communiquées en annexe aux comptes consolidés en note C.17. "Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable".

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale. Elle est constatée sur le marché principal de l'actif ou du passif (ou le plus avantageux, en cas d'absence de marché principal), c'est-à-dire celui qui offre le plus grand volume et le meilleur niveau d'activité. La juste valeur des instruments financiers dérivés intègre une évaluation du "risque de contrepartie" pour les instruments dérivés actifs et du "risque de crédit propre" pour les instruments dérivés passifs.

Pour déterminer ces justes valeurs, le Groupe utilise le plus souvent les méthodes d'évaluation suivantes :

- approches de marché, fondées sur des prix ou transactions de marché observables ;
- approches par le revenu, qui convertissent la somme de flux de trésorerie futurs en un montant unique actualisé.

Les justes valeurs sont hiérarchisées selon les niveaux suivants :

- niveau 1 - prix cotés sur un marché actif. Les valeurs mobilières de placement et certains actifs financiers disponibles à la vente et les emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi ;
- niveau 2 - modèle interne avec des paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne : ces techniques font appel aux méthodes de calcul mathématique usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...). Le calcul de la juste valeur de la plupart des instruments financiers dérivés (*swaps, caps, floors...*) négociés de gré à gré est opéré sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers. Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet à chaque trimestre de contrôles de cohérence avec celles transmises par les contreparties ;
- niveau 3 - modèle interne avec paramètres non observables : ce modèle s'applique notamment aux titres de participation non cotés, lesquels sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction, en l'absence de marché actif.

A.3.2. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé est comptabilisé conformément aux normes IAS 18 "Produits des activités ordinaires" et IAS 11 "Contrats de construction". La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de concession est détaillée dans la note A.3.4. "Contrats de concession" présentée ci-dessous. Ils comprennent :

- d'une part, les recettes perçues sur les ouvrages autoroutiers concédés et les produits des activités annexes tels que les redevances des installations commerciales, les revenus provenant de la location d'infrastructures de télécommunication et de parcs de stationnement ; et
- d'autre part, le chiffre d'affaires constaté au titre de la construction des nouvelles infrastructures concédées constaté à l'avancement conformément à la norme IAS 11.

A.3.3. Produits des activités annexes

Les produits des activités annexes regroupent principalement les produits locatifs, les ventes de matériel, matériaux et marchandises, les études et les redevances à l'exclusion de celles enregistrées dans le chiffre d'affaires.

A.3.4. Contrats de concession

Selon les dispositions de l'interprétation IFRIC 12 "Accords de concession de services", le concessionnaire exerce une double activité :

- une activité de constructeur au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement des nouvelles infrastructures qu'il remet au concédant : le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement conformément à la norme IAS 11 ;
- une activité d'exploitation et de maintenance des ouvrages concédés : le chiffre d'affaires est reconnu conformément à la norme IAS 18.

En contrepartie de ses activités, le concessionnaire reçoit une rémunération :

- **soit de la part des usagers : modèle de l'actif incorporel.** Le concessionnaire dispose d'un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) auprès des usagers, en contrepartie du financement et de la construction de l'infrastructure. Le modèle s'applique également dans le cas où le concédant rémunère le concessionnaire en fonction de l'utilisation de l'infrastructure par les usagers, sans fournir aucune garantie sur les montants qui seront versés au concessionnaire (accord de simple "pass through" ou "shadow toll").

Dans ce modèle, le droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) est comptabilisé au bilan de la société concessionnaire en "Immobilisations incorporelles du domaine concédé". Ce droit correspond à la juste valeur de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoutent les frais financiers intercalaires comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par l'ouvrage, à compter de sa mise en service. Ce traitement s'applique aux contrats de concession des sociétés ASF et Escota ;

- **soit de la part du concédant : modèle de la créance financière.** Le concessionnaire dispose d'un droit contractuel inconditionnel à recevoir des paiements de la part du concédant, indépendamment de la fréquentation de l'infrastructure par les usagers.

Dans ce modèle, les prestations du concessionnaire (conception, construction, ...) donnent lieu à la constatation d'une créance financière à l'actif de son bilan portant intérêt.

Ce modèle ne s'applique pas aux sociétés du groupe ASF.

Dans le cas de **modèles mixtes**, la rémunération provient à la fois des usagers et du concédant. La part de l'investissement faisant l'objet d'un droit inconditionnel à recevoir des paiements du concédant (subventions, loyers) est comptabilisée en créance financière à hauteur du montant garanti. Le solde non garanti, dépendant de l'utilisation de l'ouvrage, est comptabilisé en "Immobilisation incorporelle du domaine concédé". Sur la base de l'analyse des contrats existants, ce modèle ne s'applique pas aux sociétés du groupe ASF.

A.3.5. Paiement en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription d'actions, des plans d'épargne Groupe et des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 "Paiements fondés sur des actions". L'attribution de stock-options, d'actions de performance et les offres de souscription aux plans d'épargne Groupe en France représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par le Groupe.

S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires au sein du Groupe, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur, à la date d'attribution, des instruments de capitaux propres attribués par un actuaire externe.

Les avantages au titre des stock-options, des attributions d'actions de performance et des plans d'épargne Groupe sont octroyés sur décision du Conseil d'administration de VINCI SA après approbation en assemblée générale et ne sont pas, en règle générale, reconduits de façon systématique. Par ailleurs, leur évaluation n'est pas directement liée à l'activité opérationnelle des sociétés du Groupe. En conséquence, le Groupe a jugé approprié de ne pas inclure la charge correspondante dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA) qui constitue l'indicateur de mesure de la performance des sociétés et de la présenter sur une ligne séparée "Paiements en actions (IFRS 2)" du résultat opérationnel courant.

A.3.5.1. Options de souscription d'actions VINCI

Des options de souscription d'actions ont été attribuées à certains salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. Pour certains de ces plans, l'acquisition définitive de ces options est subordonnée à la réalisation de conditions de performance (conditions de performance de marché ou critères financiers). La juste valeur des options est déterminée, à la date d'attribution, à partir du modèle d'évaluation Monte-Carlo, ce dernier intégrant, le cas échéant, l'impact de la condition de performance de marché. Le modèle Monte-Carlo permet la modélisation d'un nombre plus important de scénarios en intégrant notamment à la valorisation, les hypothèses de comportement des bénéficiaires, sur la base d'observations historiques.

A.3.5.2. Actions de performance VINCI

Des actions de performance conditionnelles ont été attribuées à certains salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions peut être subordonnée à la réalisation de critères financiers, le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ajusté de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers.

A.3.5.3. Plans d'épargne groupe VINCI

Le Conseil d'administration de VINCI SA définit les conditions de souscription aux plans d'épargne Groupe conformément aux autorisations de l'assemblée générale.

En France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés du groupe VINCI avec un prix de souscription comportant une décote par rapport au cours de Bourse moyen des actions VINCI sur les vingt derniers jours ouvrables précédant l'autorisation du Conseil d'administration. Cette décote est assimilée à l'octroi d'un avantage aux salariés dont la juste valeur est déterminée à la date d'annonce du prix de souscription aux salariés, à partir du modèle d'évaluation Monte-Carlo.

Les actions acquises par les salariés dans le cadre de ces plans étant soumises à certaines restrictions quant à leur cession ou leur transfert, la juste valeur de l'avantage dont bénéficie le salarié tient compte du coût lié à l'incessibilité, pendant cinq ans, des actions acquises. Le coût d'indisponibilité est estimé du point de vue d'une tierce partie qui détiendrait un portefeuille diversifié et serait prête à acquérir les titres bloqués en contrepartie d'une décote. Celle-ci devrait correspondre à la rentabilité exigée par un investisseur sur les fonds propres alloués en vue de se couvrir contre le risque de marché durant la période d'indisponibilité de cinq ans. Le risque de marché est évalué sur une base annuelle selon une approche "value at risk".

Le Groupe comptabilise les avantages ainsi consentis à ses salariés en charge sur la période d'acquisition des droits des bénéficiaires, la contrepartie étant enregistrée en augmentation des capitaux propres consolidés.

A.3.6. Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif) et le résultat des produits dérivés de taux affectés à la dette brute qu'ils soient ou non qualifiés comptablement d'instruments de couverture ;
- les produits financiers des placements qui comprennent les revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie évalués à leur juste valeur par résultat.

A.3.7. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement les effets d'actualisation, les coûts d'emprunts immobilisés, le résultat de change relatif aux éléments financiers.

Les coûts d'emprunts immobilisés concernent les ouvrages en concession. Ils sont incorporés à la valeur des actifs immobilisés pendant la période de construction et déterminés de la façon suivante :

- lorsque des fonds sont empruntés spécifiquement en vue de la construction d'un ouvrage, les coûts d'emprunt incorporables correspondent aux coûts réels encourus au cours de l'exercice, diminués des produits financiers éventuels provenant du placement temporaire des fonds empruntés ;
- dans le cas où les emprunts ne comportent pas d'affectation précise, le montant des intérêts incorporables au coût de l'ouvrage est déterminé en appliquant aux dépenses de construction un taux de capitalisation égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts dédiés à la construction, autres que les coûts des emprunts contractés spécifiquement pour la construction d'ouvrages déterminés et capitalisés en cours de période.

A.3.8. Impôts sur le résultat

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables. Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture des comptes. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue sauf lorsqu'ils portent sur des transactions comptabilisées en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

Les impôts différés relatifs aux paiements en actions (IFRS 2) sont comptabilisés en résultat tant que la base déductible n'excède pas la juste valeur des plans établie selon IFRS 2.

Lorsque les filiales disposent de réserves distribuables, un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des distributions probables qui seront réalisées dans un avenir prévisible. Par ailleurs, les participations dans les entreprises associées donnent lieu à comptabilisation d'un impôt différé passif pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale. Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

A.3.9. Résultat par action

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué le cas échéant, des actions propres détenues.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par la société, en particulier les options de souscription d'actions et les actions de performance.

A.3.10. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé correspondent au droit du concessionnaire d'exploiter l'ouvrage concédé en échange des dépenses d'investissement effectuées pour la conception et la construction de l'ouvrage. Ce droit du concessionnaire correspond à la juste valeur de la construction de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoutent les frais financiers comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par l'ouvrage, à compter de la date de début d'exploitation. Les sociétés d'autoroutes ASF et Escota utilisent la méthode de l'amortissement linéaire.

A.3.11. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles acquises, composées principalement de logiciels informatiques, figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements et le cas échéant, des pertes de valeur cumulés. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité de 3 à 5 ans.

A.3.12. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées au bilan en diminution du montant de l'actif au titre duquel elles ont été reçues.

A.3.13. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production net de subventions d'investissement reçues, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Elles comprennent également les immobilisations d'exploitation du domaine concédé qui ne sont pas contrôlées par le concédant mais qui sont nécessaires à l'exploitation de la concession : bâtiments destinés à l'exploitation, matériels de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéosurveillance, véhicules et autres équipements.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés.

Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composant de l'immobilisation est amorti sur sa durée d'utilisation propre.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions :	
- Gros œuvre	de 20 à 30 ans
- Installations générales techniques	de 5 à 10 ans
Matériels et outillages	de 4 à 15 ans
Matériels informatiques	de 3 à 5 ans
Matériels de transport et de manutention	de 2 à 10 ans
Agencements et installations	de 5 à 10 ans
Mobiliers et matériels de bureau	de 3 à 10 ans

La date de départ des amortissements est la date où le bien est prêt à être mis en service.

A.3.14. Perte de valeur des actifs immobilisés non financiers

Les immobilisations corporelles et incorporelles font l'objet de tests de perte de valeur lorsque des indices de dépréciation surviennent. Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et les immobilisations en cours, un test est réalisé au minimum une fois par an et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables.

Conformément à la norme IAS 36, les critères retenus pour apprécier les indices de perte de valeur sont indifféremment des critères externes (ex : évolution significative des données de marché...) ou des critères internes (ex : diminution significative du chiffre d'affaires...).

Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles d'être générés par un actif ou une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé, pour chaque UGT, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

A.3.15. Participations dans les sociétés mises en équivalence : entreprises associées

Les participations mises en équivalence sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé et les frais d'acquisition. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée ou diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans une société mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou de mise de fonds vis-à-vis de cette société.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable est testée selon les modalités décrites dans la note A.3.14. "Perte de valeur des actifs immobilisés non financiers". Les pertes de valeur résultant de ces tests de dépréciation sont comptabilisées en diminution de la valeur comptable des participations correspondantes.

Afin de présenter au mieux la performance opérationnelle du Groupe, le résultat des sociétés mises en équivalence est classé sur une ligne spécifique, entre le résultat opérationnel sur activité et le résultat opérationnel courant.

A.3.16. Autres actifs financiers et juste valeur des produits dérivés actifs non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente, la part à plus d'un an des prêts et créances évalués au coût amorti et la juste valeur des produits dérivés qualifiés comptablement de couverture dont la maturité est supérieure à un an (voir note A.3.24.2. "Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs").

A.3.16.1 Titres disponibles à la vente

Cette catégorie comprend les titres de participations du Groupe dans des sociétés non consolidées.

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de Bourse à la date de clôture considérée. Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'entrée, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition, majoré des coûts de transaction.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en autres éléments du résultat global.

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de cet actif, la perte correspondante est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

- Pour les titres cotés sur un marché actif, une baisse de juste valeur prolongée ou significative en deçà de son coût constitue une indication objective de dépréciation. Les facteurs considérés par le Groupe pour apprécier le caractère prolongé ou significatif d'une baisse de juste valeur sont en général les suivants :
 - la perte de valeur est prolongée lorsque le cours de Bourse à la clôture est inférieur depuis plus de 18 mois au prix de revient du titre,
 - la perte de valeur est significative lorsqu'une baisse du cours du jour de 30 % par rapport au prix de revient du titre est constatée à la clôture.
- Pour les titres non cotés, les facteurs considérés sont la baisse de la quote-part des capitaux propres détenus et l'absence de perspectives de rentabilité.

A.3.16.2 Prêts et créances au coût amorti

Cette catégorie comprend principalement les créances rattachées à des participations, les avances en compte courant consenties à des sociétés mises en équivalence ou non consolidées ainsi que les dépôts de garantie et les prêts et créances financières.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables. À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.

Ces prêts et créances font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur en date d'arrêt si il existe une indication objective de perte de valeur. Celle-ci correspond à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) et est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à augmenter ultérieurement et si cette évolution favorable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

A.3.17. Stocks et travaux en cours

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production par l'entreprise. Ils sont principalement constitués des fournitures nécessaires à l'entretien et à la viabilité des autoroutes, des pièces détachées pour les différents matériels (péage, électrique, transport, engins) et de fournitures informatiques et de bureau. À chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

A.3.18. Clients et autres actifs courants d'exploitation

Les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont des actifs financiers courants. Ils sont évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. À chaque arrêt, les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont évalués au coût amorti déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement.

Une estimation du risque de non-recouvrement des créances est faite à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation en conséquence. Ce risque est apprécié au regard des retards de paiement et des garanties obtenues.

A.3.19. Autres actifs financiers et juste valeur des produits dérivés actifs courants

Les autres actifs financiers courants comprennent la juste valeur des produits dérivés actifs non qualifiés comptablement de couverture, la part à moins d'un an de la juste valeur des produits dérivés actifs qualifiés comptablement de couverture et la part à moins d'un an des prêts et créances qui figurent en autres actifs financiers non courants (voir note A.3.24.2. "Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs").

A.3.20. Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des titres monétaires et obligataires et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7 (voir note A.3.21. "Disponibilités et équivalents de trésorerie"). Le Groupe retenant la juste valeur comme étant la meilleure reconnaissance de la performance de ces actifs, ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat. Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash-flows futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

A.3.21. Disponibilités et équivalents de trésorerie

Ce poste intègre les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie correspondant à des placements à court terme, liquides et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués d'OPCVM monétaires et des certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées en compte de résultat.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash-flows futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

A.3.22. Provisions non courantes

Les provisions non courantes comprennent les provisions pour engagements de retraite et les autres provisions non courantes.

A.3.22.1. Provisions pour engagements de retraite

Les engagements liés aux régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité que pour le personnel retraité. Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées à chaque clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays (ou de la zone monétaire) dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément. Selon les dispositions de la norme IAS 19, pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) à l'actif ou au passif du bilan.

La charge comptabilisée en résultat opérationnel au cours de chaque période comprend le coût des services rendus ainsi que les effets de toute modification, réduction ou liquidation de régime. L'impact de désactualisation reconnue sur la dette actuarielle et les produits d'intérêts sur actifs de régime sont comptabilisés en autres charges et produits financiers. Les produits d'intérêts des actifs de couverture sont calculés en utilisant le taux d'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies.

Les impacts de réévaluation du passif net au titre des prestations définies (le cas échéant de l'actif) sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Ils comprennent principalement :

- les gains et pertes actuariels sur l'engagement résultant des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée) ;
- et la surperformance (sous-performance) des actifs du régime, c'est-à-dire l'écart entre le rendement effectif des actifs du régime et leur rémunération calculée sur la base du taux d'actualisation de la dette actuarielle.

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée en "autres passifs courants hors exploitation".

A.3.22.2. Autres provisions non courantes

Elles comprennent les autres avantages à long terme du personnel évalués selon la norme IAS 19, et les provisions, non directement liées au cycle d'exploitation, évaluées conformément à la norme IAS 37. Ces dernières sont comptabilisées lorsqu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

La part à moins d'un an des autres avantages au personnel figure en "autres passifs courants hors exploitation". La part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation est présentée en "provisions courantes".

A.3.23. Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37 (voir ci-dessus). Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions. Elles sont

principalement constituées pour couvrir les dépenses de grosses réparations des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes...), des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques. Elles sont calculées sur la base d'un programme pluriannuel de dépenses révisé chaque année. Ces dépenses sont réévaluées sur la base d'indices appropriés (principalement des indices TP01 et TP09). Par ailleurs, des provisions sont également constituées dès lors que des pathologies avérées sont constatées sur des ouvrages identifiés.

Ces provisions sont comptabilisées pour leur montant actualisé. Le coût d'actualisation des provisions est comptabilisé en "autres produits et charges financiers".

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants ou fournisseurs.

Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour licenciements individuels et autres risques rattachés à l'exploitation.

A.3.24. Emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières courants et non courants

A.3.24.1. Emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières

Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et est présentée dans la rubrique "coût de l'endettement financier brut".

Lorsque le taux pratiqué est sensiblement inférieur au taux du marché dans le cas notamment de financement de projet consenti par des organismes publics, l'avantage économique qui en résulte est considéré, selon IAS 20, comme une subvention publique portée en diminution de la dette et des investissements concernés.

Certains contrats de financement prévoient l'existence d'options de remboursement anticipé, pour des montants systématiquement proches du coût amorti des passifs financiers qu'ils conduisent à reconnaître. En conséquence, le Groupe ne comptabilise pas d'instruments financiers dérivés séparément de ces contrats hôtes.

Les instruments financiers qui contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres, tels que les obligations convertibles en actions, sont comptabilisés conformément à la norme IAS 32. La valeur comptable de l'instrument composé est allouée entre sa composante dette et sa composante capitaux propres, la part capitaux propres étant définie comme la différence entre la juste valeur de l'instrument composé et la juste valeur attribuée à la composante dette. Cette dernière correspond à la juste valeur d'une dette ayant des caractéristiques similaires mais ne comportant pas de composante capitaux propres. La valeur attribuée à la composante capitaux propres comptabilisée séparément n'est pas modifiée durant la vie de l'instrument. La composante dette est évaluée selon la méthode du coût amorti sur sa durée de vie estimée. Les frais d'émission sont alloués proportionnellement à la composante dette et à la composante capitaux propres.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée en "dettes financières courantes".

A.3.24.2. Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (de taux et de change principalement), le Groupe utilise des produits dérivés. La plupart des dérivés de taux et de change utilisés par ASF sont qualifiés d'instrument de couverture. La comptabilité de couverture est applicable notamment si les conditions prévues par la norme IAS 39 sont remplies :

- la relation de couverture doit être clairement désignée et documentée à la date de la mise en place de l'instrument de couverture ;
 - "l'efficacité" de la relation de couverture doit être démontrée dès son origine et à chaque arrêté de façon prospective et rétrospective.
- La juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture dont la maturité est supérieure à un an est présentée au poste de bilan "autres actifs financiers non courants" ou "autres emprunts et dettes financières" (non courants). La juste valeur des autres instruments dérivés non qualifiés de couverture et la part à moins d'un an de la juste valeur des instruments qualifiés de couverture non courants sont classées en "juste valeur des produits dérivés actifs courants" ou "juste valeur des produits dérivés passifs courants".

Instruments financiers qualifiés de couverture

Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont systématiquement comptabilisés au bilan à leur juste valeur (voir note A.3.1.5. "Évaluations de la juste valeur"). Les variations de juste valeur d'une période à l'autre sont comptabilisées de manière différente selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou d'un passif ou d'un engagement ferme non comptabilisé ;
- couverture de flux de trésorerie.

Couverture de juste valeur

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif financier, d'un passif financier ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert est enregistrée au compte de résultat de la période (et ajustée à la valeur de l'élément couvert). Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la "part inefficace" de la couverture.

Couverture de flux de trésorerie

Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global en capitaux propres pour la "part efficace" de la couverture et en résultat de la période pour la "part inefficace". Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert – à savoir le résultat opérationnel pour les

couvertures de flux d'exploitation et le résultat financier pour les autres – au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat. Si la relation de couverture est déqualifiée, les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres et reconnus de manière symétrique aux flux couverts. Dans le cas où le flux futur n'est plus attendu, les gains et pertes antérieurement comptabilisés en capitaux propres sont alors rapportés au compte de résultat.

Instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture

Les instruments financiers dérivés non qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, la variation de juste valeur est enregistrée en résultat.

A.3.25. Fournisseurs

Les dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation sont des passifs financiers courants évalués initialement à la juste valeur, qui correspond le plus souvent à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. À chaque arrêté, les dettes fournisseurs sont évaluées au coût amorti.

A.3.26. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe font l'objet d'un reporting spécifique effectué à chaque clôture annuelle et semestrielle. Les engagements hors bilan sont présentés, selon leur nature, dans les notes annexes correspondantes.

A.3.27. Information sectorielle

Le Groupe est géré comme un seul secteur d'activité, l'activité de perception du péage à laquelle sont rattachées les redevances annexes (d'installations commerciales, de locations de mise à disposition de fibres optiques, de stations de télécommunications, d'emplacements de parking poids lourds).

B. Notes relatives au compte de résultat

B.1. Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)

	Exercice 2015	Exercice 2014
Chiffre d'affaires péages	3 438,4	3 332,7
Redevances des installations commerciales	56,0	60,1
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	24,8	27,5
Chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	3 519,2	3 420,3
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	665,1	368,8
Chiffre d'affaires	4 184,3	3 789,1

La ventilation du chiffre d'affaires en France et à l'international et par société du Groupe est la suivante :

Exercice 2015

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires réalisé en France			À l'international	Chiffre d'affaires Exercice 2015
	ASF	Escota	Total	Jamaican Infrastructure Operator	
Chiffre d'affaires péages	2 736,8	701,6	3 438,4		3 438,4
Redevances des installations commerciales	48,7	7,3	56,0		56,0
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	10,5	4,3	14,8	10,0	24,8
Chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	2 796,0	713,2	3 509,2	10,0	3 519,2
Part dans le Chiffre d'affaires réalisé en France	79,7 %	20,3 %	100,0 %		
Part dans le Chiffre d'affaires total	79,4 %	20,3 %	99,7 %	0,3 %	100,0 %
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	408,8	256,3	665,1		665,1
Total chiffre d'affaires	3 204,8	969,5	4 174,3	10,0	4 184,3

Exercice 2014

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires réalisé en France					À l'International Jamaican Infrastructure Operator	Chiffre d'affaires Exercice 2014
	ASF	Escota	Truck Etape	Openly	Total		
Chiffre d'affaires péages	2 648,1	684,6			3 332,7		3 332,7
Redevances des installations commerciales	52,4	7,7			60,1		60,1
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	12,6	4,3	0,3	2,4	19,6	7,9	27,5
Chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	2 713,1	696,6	0,3	2,4	3 412,4	7,9	3 420,3
Part dans le Chiffre d'affaires réalisé en France	79,5 %	20,4 %	0,0 %	0,1 %	100,0 %		
Part dans le Chiffre d'affaires total	79,3 %	20,4 %	0,0 %	0,1 %	99,8 %	0,2 %	100,0 %
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	312,2	56,6			368,8		368,8
Total chiffre d'affaires	3 025,3	753,2	0,3	2,4	3 781,2	7,9	3 789,1

B.2. Résultat opérationnel

(en millions d'euros)	Exercice 2015	Exercice 2014 ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires ⁽²⁾	3 519,2	3 420,3
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	665,1	368,8
Chiffre d'affaires total	4 184,3	3 789,1
Produits des activités annexes	37,5	33,8
Achats consommés	(25,6)	(26,6)
Services extérieurs	(170,4)	(151,2)
Personnel intérimaire	(2,6)	(2,2)
Sous-traitance (y compris charges de construction)	(675,8)	(380,7)
Impôts et taxes	(488,4)	(477,2)
Charges de personnel	(312,0)	(324,1)
Autres produits et charges opérationnels sur activité	(0,9)	
Dotations aux amortissements	(701,5)	(736,3)
Dotations nettes aux provisions	0,8	(16,9)
Charges opérationnelles	(2 376,4)	(2 115,2)
Résultat opérationnel sur activité	1 845,4	1 707,7
% du chiffre d'affaires ⁽²⁾	52,4 %	49,9 %
Paieement en actions (IFRS 2)	(4,1)	(4,7)
Résultat des sociétés mises en équivalence	(4,0)	(3,5)
Autres éléments opérationnels courants	0,3	0,4
Résultat opérationnel courant	1 837,6	1 699,9
Éléments opérationnels non courants		0,2
Résultat opérationnel	1 837,6	1 700,1

(1) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IFRIC 21 "Droits ou taxes" décrit en note A.1.1.

(2) Hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires.

Le **résultat opérationnel sur activité** correspond à la mesure de la performance opérationnelle des filiales du Groupe consolidées selon la méthode de l'intégration globale, avant prise en compte des charges associées aux paiements en actions (IFRS 2), de la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence et des autres éléments opérationnels courants et non courants.

Le **résultat opérationnel courant** est un indicateur destiné à présenter le niveau de performance opérationnelle récurrent du Groupe hors incidence des opérations et événements non courants de la période. Il est obtenu en ajoutant au résultat opérationnel sur activité les impacts associés aux paiements en actions (IFRS 2), le résultat des sociétés mises en équivalence et les autres éléments opérationnels courants.

Le **résultat opérationnel** est donc obtenu en ajoutant au résultat opérationnel courant les charges et produits considérés comme non courants comprenant notamment les plus ou moins-values de cession de titres.

B.2.1. Autres produits et charges opérationnels sur activité

(en millions d'euros)	Exercice 2015	Exercice 2014
Subventions d'exploitation et indemnités d'assurance reçues	0,9	1,1
Plus ou moins values nettes de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(1,8)	(1,1)
Autres produits et charges opérationnels sur activité	(0,9)	0,0

B.2.2. Dotations aux amortissements

(en millions d'euros)	Exercice 2015	Exercice 2014
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	581,2	609,1
Autres immobilisations incorporelles	14,7	17,2
Immobilisations corporelles	105,6	110,0
Dotations aux amortissements	701,5	736,3

En 2015, les dotations aux amortissements relatives aux immobilisations incorporelles du domaine concédé intègrent les effets du plan de relance autoroutier qui a prolongé de respectivement 2 ans et 4 mois et 4 ans et 2 mois la durée des contrats de concession d'ASF et d'Escota.

B.3. Charges et produits financiers

B.3.1. Coût de l'endettement financier net

Au cours de l'exercice, le coût de l'endettement financier net s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice 2015	Exercice 2014
Passifs financiers évalués au coût amorti	(434,8)	(470,1)
Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	0,4	0,7
Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs (*)	47,6	40,3
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat (trading) actifs et passifs	(5,8)	(9,4)
Total coût de l'endettement financier net	(392,6)	(438,5)

(*) Le détail du résultat des dérivés qualifiés de couverture est présenté dans le tableau ci-après.

Le coût de l'endettement financier net, en baisse de 10,5 %, s'élève à 392,6 millions d'euros en 2015 (438,5 millions d'euros en 2014) soit une baisse de 45,9 millions d'euros qui s'explique principalement par :

- la baisse du taux moyen liée aux refinancements à un taux inférieur des tombées de dette 2014 et 2015, ainsi qu'à la baisse des taux sur l'encours à taux variable et,
- dans une moindre mesure, la diminution de l'encours moyen de dette à long terme.

Les charges et produits associés aux instruments financiers dérivés affectés aux dettes financières (dérivés qualifiés de couverture) s'analysent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2015	Exercice 2014
Intérêts nets des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	122,9	110,9
Variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	(80,0)	299,5
Variation de valeur de l'ajustement des dettes financières couvertes en juste valeur	80,0	(299,5)
Réserve transférée en résultat au titre des couvertures de flux de trésorerie	(75,3)	(70,6)
dont variations de juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie	(43,3)	(47,9)
Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie		
Résultat des instruments dérivés affecté à la dette financière nette	47,6	40,3

B.3.2. Autres produits et charges financiers

Les autres charges et produits financiers se répartissent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2015	Exercice 2014
Coût de l'actualisation	(5,9)	(20,5)
Coûts d'emprunts immobilisés	21,9	15,3
Résultat de change		
Total autres produits et charges financiers	16,0	(5,2)

Les autres charges financières comprennent les coûts d'actualisation des actifs et passifs à plus d'un an pour 5,9 millions d'euros en 2015 (20,5 millions d'euros en 2014).

Ces coûts d'actualisation portent pour l'essentiel sur les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés à hauteur de 4,7 millions d'euros en 2015 (16,3 millions d'euros en 2014), des provisions pour engagements de retraite à hauteur de 2,2 millions d'euros en 2015 (3,4 millions d'euros en 2014) et des créances et des dettes non courantes à hauteur de - 1,0 million d'euros en 2015 (0,8 million d'euros en 2014).

Les autres produits financiers intègrent notamment les coûts d'emprunts immobilisés pour 21,9 millions d'euros en 2015 (15,3 millions d'euros en 2014).

B.4. Impôts sur les bénéfices

B.4.1. Analyse de la charge nette d'impôts

(en millions d'euros)	Exercice 2015	Exercice 2014 ^(*)
Impôts courants	(558,2)	(492,6)
Impôts différés	(7,5)	12,3
Impôts sur les bénéfices	(565,7)	(480,3)

(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IFRIC 21 "Droits ou taxes" décrit en note A.1.1.

La charge nette d'impôts de l'exercice 2015 est de 565,7 millions d'euros (480,3 millions d'euros en 2014), dont 447,1 millions d'euros pour ASF (380,1 millions d'euros en 2014) et 118,3 millions d'euros pour Escota (99,9 millions d'euros en 2014).

B.4.2. Taux d'impôt effectif

L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'imposition de droit commun en vigueur en France de 38,0% et le montant d'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2015	Exercice 2014 ^(*)
Résultat avant impôt et résultats des sociétés mises en équivalence	1 465,0	1 259,9
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	38,0%	38,0%
Impôt théorique attendu	(556,7)	(478,8)
Différences permanentes et autres	(9,0)	(1,5)
Impôt effectivement constaté	(565,7)	(480,3)
Taux d'impôt effectif (hors part du Groupe dans les sociétés mises en équivalence)	38,6%	38,1%

(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IFRIC 21 "Droits ou taxes" décrit en note A.1.1.

B.4.3. Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

(en millions d'euros)	31/12/2015	Variations			31/12/2014 ^(*)
		Résultat	Capitaux propres	Autres	
Impôts différés actifs					
Engagements de retraites	34,6	(6,0)	(0,2)		40,8
Mise à la juste valeur des instruments financiers	74,9	1,2	(20,8)		94,5
Autres	45,1	(5,9)			51,0
Total	154,6	(10,7)	(21,0)	0,0	186,3
Impôts différés passifs					
Immobilisations incorporelles du domaine concédé (intérêts intercalaires et autres)	218,7	(8,8)			227,5
Immobilisations corporelles du domaine concédé	10,1	(0,3)			10,4
Différences temporelles sur provisions	0,0				
Autres	15,2	0,8			14,4
Total	244,0	(8,3)	0,0	0,0	252,3
Impôts différés nets	(89,4)	(2,4)	(21,0)	0,0	(66,0)

(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IFRIC 21 "Droits ou taxes" décrit en note A.1.1.

B.5. Résultat par action

Le nombre d'actions de la société est de 230 978 001 depuis 2002. La société ne détient pas d'actions propres. Enfin, la société n'a émis aucun instrument susceptible de donner droit à des actions. Il en résulte que le nombre moyen d'actions pondéré à prendre en considération pour le calcul en 2015 et en 2014 du résultat par action tant de base que dilué est de 230 978 001. Le résultat de base par action est identique au résultat dilué par action.

Le résultat par action 2015 s'élève à 3,867 euros (3,353 euros en 2014). Montant retraité conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IFRIC 21 "Droits ou taxes" décrit en note A.1.1.

C. Notes relatives au bilan

C.6. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

(en millions d'euros)	Coûts des infrastructures	Avances et Encours	Subventions d'investissement	Total
Valeur brute				
Au 01/01/2014	19 496,1	609,2	(339,3)	19 766,0
Acquisitions de la période ^(*)	55,1	329,1	(19,6)	364,6
Sorties de la période	(1,7)			(1,7)
Autres mouvements	297,8	(272,2)		25,6
Au 31/12/2014	19 847,3	666,1	(358,9)	20 154,5
Acquisitions de la période ^(*)	218,9	468,1	(2,8)	684,2
Sorties de la période	(2,8)			(2,8)
Autres mouvements	154,7	(149,8)		4,9
Au 31/12/2015	20 218,1	984,4	(361,7)	20 840,8
Amortissements				
Au 01/01/2014	8 182,7	0,0	(130,0)	8 052,7
Amortissements de la période	618,1		(9,0)	609,1
Sorties de la période				0,0
Au 31/12/2014	8 800,8	0,0	(139,0)	8 661,8
Amortissements de la période	590,2		(9,0)	581,2
Sorties de la période	(0,3)			(0,3)
Au 31/12/2015	9 390,7	0,0	(148,0)	9 242,7
Valeur nette				
Au 01/01/2014	11 313,4	609,2	(209,3)	11 713,3
Au 31/12/2014	11 046,5	666,1	(219,9)	11 492,7
Au 31/12/2015	10 827,4	984,4	(213,7)	11 598,1

(*) Y compris les coûts d'emprunts immobilisés.

En 2015, les investissements, hors coûts d'emprunts immobilisés, s'élèvent à 662,3 millions d'euros (349,3 millions d'euros pour 2014).

Les coûts d'emprunts incorporés en 2015 dans le coût des immobilisations du domaine concédé avant leur mise en service s'élèvent à 21,9 millions d'euros (15,3 millions d'euros pour 2014).

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 984,4 millions d'euros au 31 décembre 2015 (dont 789,5 millions d'euros pour ASF et 194,9 millions d'euros pour Escota) à comparer à 666,1 millions d'euros au 31 décembre 2014 (dont 533,4 millions d'euros pour ASF et 132,7 millions d'euros pour Escota).

Les investissements d'ASF portent notamment sur la poursuite des travaux de dédoublement de l'autoroute A9 près de Montpellier et d'élargissement de l'autoroute A63 au Pays Basque.

Les principales caractéristiques des contrats de concession relevant du modèle incorporel ainsi que les engagements rattachés sont décrits en note D. " Note sur les principales caractéristiques des contrats de concession ".

C.7. Autres immobilisations incorporelles

La valeur nette des autres immobilisations incorporelles s'élève à 31,7 millions d'euros au 31 décembre 2015 (39,1 millions d'euros au 31 décembre 2014). Elles comprennent les logiciels du Groupe pour 19,9 millions d'euros (26,5 millions d'euros au 31 décembre 2014) et les brevets, licences et autres immobilisations incorporelles pour 11,8 millions d'euros (12,6 millions d'euros au 31 décembre 2014).

Les dotations aux amortissements constatées au cours de la période s'élèvent à 14,7 millions d'euros (17,2 millions d'euros en 2014).

C.8. Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	Immobilisations corporelles liées aux contrats de concession	Avances et encours sur immobilisations corporelles liées aux contrats de concession	Subventions d'investissement sur immobilisations corporelles liées aux contrats de concession	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur brute					
Au 01/01/2014	2 096,2	129,9	(6,8)	5,9	2 225,2
Acquisitions de la période	20,0	38,6	(0,9)	0,1	57,8
Sorties de la période	(23,9)				(23,9)
Écarts de conversion				0,1	0,1
Autres mouvements	72,9	(101,1)		(4,9)	(33,1)
Au 31/12/2014	2 165,2	67,4	(7,7)	1,2	2 226,1
Acquisitions de la période	20,0	36,6	(0,7)	0,1	56,0
Sorties de la période	(27,9)			(0,1)	(28,0)
Écarts de conversion				0,1	0,1
Autres mouvements	40,0	(44,5)		(0,1)	(4,6)
Au 31/12/2015	2 197,3	59,5	(8,4)	1,2	2 249,6
Amortissements					
Au 01/01/2014	1 457,6	0,0	(6,0)	5,6	1 457,2
Amortissements de la période	109,9		(0,6)	0,7	110,0
Reprises de pertes de valeur				(0,3)	(0,3)
Sorties de la période	(22,6)				(22,6)
Autres mouvements				(5,1)	(5,1)
Au 31/12/2014	1 544,9	0,0	(6,6)	0,9	1 539,2
Amortissements de la période	105,9		(0,4)	0,1	105,6
Sorties de la période	(26,6)				(26,6)
Autres mouvements					0,0
Au 31/12/2015	1 624,2	0,0	(7,0)	1,0	1 618,2
Valeur nette					
Au 01/01/2014	638,6	129,9	(0,8)	0,3	768,0
Au 31/12/2014	620,3	67,4	(1,1)	0,3	686,9
Au 31/12/2015	573,1	59,5	(1,4)	0,2	631,4

C.9. Participations dans les sociétés mises en équivalence

C.9.1. Variation de la période

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Valeur des titres en début d'exercice	5,2	7,9
Augmentation de capital des sociétés mises en équivalence	3,2	
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice	(4,0)	(3,5)
Dividendes distribués		
Variations de périmètre et écarts de conversion	0,6	0,8
Reclassement en provisions pour risque des quotes-parts de mise en équivalence négative		
Valeur des titres en fin d'exercice	5,0	5,2

C.9.2. Informations financières agrégées

Les participations dans les sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2015 comme au 31 décembre 2014 concernent les sociétés Transjamaican Highway et Axxès.

Les principales données financières des sociétés mises en équivalence sont les suivantes (données agrégées en quote-part du Groupe) :

(en millions d'euros)	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	Transjamaican Highway	Axxès	Transjamaican Highway	Axxès
% de détention	12,6%	42,9%	12,6%	35,5%
Compte de résultat				
Chiffre d'affaires	4,3	351,0	3,3	313,5
Résultat net	(0,8)	(3,2)	(3,5)	
Bilan				
Endettement financier net	(27,9)	24,3	(25,8)	15,8

Conformément aux dispositions de la norme IAS 28, le Groupe limite la comptabilisation de sa quote-part de pertes dans ses entreprises associées à hauteur des engagements pris. Au 31 décembre 2015 comme au 31 décembre 2014, aucune pertes non reconnues au titre des entreprises associées n'existent.

C.9.3. Transactions des filiales contrôlées avec les entreprises associées

Les états financiers incluent certaines transactions commerciales entre les filiales contrôlées et des entreprises associées. Les principales transactions se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Chiffre d'affaires	304,2	495,2
Produits des activités annexes	1,2	1,3
Créances clients	25,1	61,3
Achats	1,5	1,7
Dettes fournisseurs	0,4	0,3

C.10. Autres actifs financiers et juste valeur des produits dérivés actifs non courants

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Titres de participation cotés	5,6	5,0
Titres de participation non cotés		
Actifs disponibles à la vente bruts	5,6	5,0
Dépréciation		
Actifs disponibles à la vente nets	5,6	5,0
Prêts et créances au coût amorti	11,6	11,0
Total	17,2	16,0
Juste valeur des produits dérivés actifs non courants ^(*)	590,4	676,7
Autres actifs financiers et juste valeur des produits dérivés actifs non courants	607,6	692,7

(*) Voir note C.16. "Informations relatives à la gestion des risques financiers".

Les actifs disponibles à la vente s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage	5,6	5,0
Autres		
Actifs disponibles à la vente	5,6	5,0

Au 31 décembre 2015, comme au 31 décembre 2014, il n'y a pas de titres de participation non cotés des filiales dont les données financières sont inférieures aux seuils de consolidation retenus par le Groupe.

Les prêts à long terme et autres créances concernent principalement la participation des sociétés à l'effort de construction. La ventilation par échéance des prêts et créances évalués au coût amorti s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2015	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Prêts et créances au coût amorti	11,6	2,4	9,2

(en millions d'euros)	31/12/2014	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Prêts et créances au coût amorti	11,0	2,1	8,9

L'endettement financier net inclut la juste valeur des produits dérivés actifs non courants (voir note C.15. " Informations relatives à l'endettement financier net ").

La part à moins d'un an des autres actifs financiers non courants, classée en autres actifs courants d'exploitation s'élève à 1,6 million d'euros au 31 décembre 2015 comme au 31 décembre 2014.

C.11. Capitaux propres

C.11.1. Actions

Le nombre d'actions de la société est de 230 978 001 depuis 2002.

C.11.2. Réserves distribuables et réserve légale

Au 31 décembre 2015, la réserve légale d'ASF SA s'élève à 2,9 millions d'euros, inchangée par rapport au 31 décembre 2014. Il n'y a pas de réserves distribuables au 31 décembre 2015.

C.11.3. Opérations constatées directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2015			31/12/2014		
	Part du Groupe	Intérêts Minoritaires	Total	Part du Groupe	Intérêts Minoritaires	Total
Actifs financiers disponibles à la vente						
Réserve à l'ouverture	1,7	0,0	1,7	1,4		1,4
Variations de juste valeur de la période	0,6		0,6	0,3		0,3
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	I	2,3	0,0	2,3	0,0	1,7
Couverture de flux de trésorerie						
Réserve à l'ouverture	(256,4)	0,0	(256,4)	(177,2)		(177,2)
Variations de juste valeur de la période	12,1		12,1	(127,1)		(127,1)
Éléments de juste valeur constatés en résultat	43,3		43,3	47,9		47,9
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	II	(201,0)	0,0	(256,4)	0,0	(256,4)
Réserve brute totale avant effet d'impôt à la clôture (éléments recyclables en résultat)	I + II	(198,7)	0,0	(198,7)	0,0	(254,7)
Effet impôt associé		68,4	68,4	89,2		89,2
Réserve nette d'impôt (éléments recyclables en résultat)	III	(130,3)	0,0	(165,5)	0,0	(165,5)
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite						
Réserve à l'ouverture	(20,4)	0,0	(20,4)	(13,8)		(13,8)
Gains et pertes actuariels reconnus sur la période	0,5		0,5	(10,1)		(10,1)
Effet impôt associé	(0,2)		(0,2)	3,5		3,5
Réserve nette d'impôt à la clôture (éléments recyclables en résultat)	IV	(20,1)	0,0	(20,4)	0,0	(20,4)
Total des opérations enregistrées directement en capitaux propres	III + IV	(150,4)	0,0	(185,9)	0,0	(185,9)

Les variations de juste valeur relatives aux opérations de couverture de flux de trésorerie inscrites en capitaux propres concernent principalement la couverture d'émissions d'emprunts futurs (mise en place de *swap* de taux d'intérêts à départ décalé). Ces opérations sont décrites en note C.16.1.3. " Description des opérations de couverture de flux de trésorerie ".

C.11.4. Dividendes

Les dividendes versés par ASFSA au titre des exercices 2015 et 2014 s'analysent de la façon suivante :

		2015	2014
Acompte sur dividende			
Montant (en millions d'euros)	I	1 108,7	256,4
Par action (en euros)		4,80	1,11
Solde du dividende distribué			
Montant (en millions d'euros)	II		519,7
Par action (en euros)			2,25
Dividende net global attribué à chaque action			
Montant (en millions d'euros)	I + II	1 108,7	776,1
Par action (en euros)		4,80	3,36

ASF a procédé au versement du solde du dividende de l'exercice 2014 le 26 mars 2015 et à deux acomptes sur dividendes 2015 le 25 août 2015 et le 15 décembre 2015.

Le montant total du dividende distribué au titre de l'exercice 2015 sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 23 mars 2016 (voir note G.21. "Affectation du résultat 2015").

C.11.5. Intérêts minoritaires

Aucune acquisition ni aucune cession d'intérêts minoritaires n'a eu lieu au cours de l'exercice 2015.

Au 31 décembre 2015, les intérêts minoritaires d'Escota (0,71 % du capital) s'élèvent à 1,5 million d'euros (3,6 millions d'euros au 31 décembre 2014) et ceux de la Jamaican Infrastructure Operator (49,0 %) à 0,8 million d'euros (0,6 million d'euros au 31 décembre 2014).

C.12. Paiements en actions

Avantages en actions consentis par VINCI aux salariés du groupe ASF

Depuis l'acquisition du groupe ASF par VINCI au mois de mars 2006, les salariés d'ASF et d'Escota bénéficient régulièrement du plan d'épargne Groupe octroyés par la société mère VINCI et certains salariés de plans d'options d'achat, de plans d'options de souscription et de plans d'actions de performance.

Aucun nouveau plan d'options de souscription n'a été mis en place en 2015 ou en 2014.

La charge globale comptabilisée pour l'année 2015 au titre des paiements en actions s'est élevée à 4,1 millions d'euros dont 2,7 millions d'euros au titre du plan d'épargne Groupe, à comparer à 4,7 millions d'euros pour l'année 2014 dont 2,7 millions d'euros au titre du plan d'épargne Groupe.

Concernant le plan d'épargne Groupe, le Conseil d'administration de VINCI SA définit les conditions de souscription conformément aux autorisations de l'assemblée générale. Pour la France, VINCI SA procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, à un prix de souscription comportant une décote de 5 % par rapport à une moyenne sur vingt jours du cours de Bourse. Les souscripteurs bénéficient également d'un abondement versé par leur entreprise plafonné à 2 500 euros par personne et par an. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2, sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : quatre mois ;
- durée de la période d'indisponibilité : cinq ans.

C.13. Provisions non courantes

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Provisions pour engagements de retraite	C.13.1.	93,2	108,5
Autres provisions non courantes	C.13.2.	3,2	5,3
Total des provisions non courantes à plus d'un an		96,4	113,8

C.13.1. Provisions pour engagements de retraite

Au 31 décembre 2015, les provisions pour engagements de retraite liées aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi s'élèvent à 96,7 millions d'euros (dont 93,2 millions d'euros à plus d'un an) contre 111,7 millions d'euros au 31 décembre 2014 (dont 108,5 millions d'euros à plus d'un an). Elles comprennent, d'une part, les provisions au titre d'indemnités de départ à la retraite et, d'autre part, les provisions au titre d'engagements de retraite complémentaire. La part à moins d'un an de ces provisions (3,5 millions d'euros au 31 décembre 2015 et 3,2 millions d'euros au 31 décembre 2014) est présentée au bilan en "autres passifs courants hors exploitation".

Les engagements de retraite du groupe ASF inscrits au bilan consolidé concernent les indemnités de fin de carrière et des régimes de retraite complémentaire dont bénéficient certains salariés et retraités du Groupe.

Les engagements de retraite couverts par des provisions inscrites au bilan sont calculés sur la base des hypothèses suivantes :

	31/12/2015	31/12/2014
Taux d'actualisation	2,1 %	2,3 %
Taux d'inflation	1,8 %	1,8 %
Taux de revalorisation des salaires	0,0 % - 2,8 %	0,0 % - 2,8 %
Taux d'évolution des coûts médicaux	0,0 %	0,0 % - 6,0 %

Le taux d'actualisation a été déterminé sur la base du rendement des obligations privées de première catégorie (*rating* AA) dont les maturités correspondent aux flux attendus des régimes. Le taux d'actualisation finalement retenu correspond au taux équivalent à l'application des différents taux selon les maturités.

Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2015. Pour les actifs investis dans l'actif général des compagnies d'assurances, leur valeur comptable au 31 décembre 2015 est retenue.

Sur la base des hypothèses actuarielles mentionnées ci-dessus, les engagements de retraite, le montant de la provision reconnue au bilan et les charges de retraite comptabilisées au cours de l'exercice sont détaillés dans les paragraphes ci-après.

Résultat des évaluations actuarielles de la période

Ventilation par type d'engagement

(en millions d'euros)	31/12/2015			31/12/2014		
	Indemnités de fin de carrière en France	Pensions, compléments de pensions et autres	France Total	Indemnités de fin de carrière en France	Pensions, compléments de pensions et autres	France Total
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite	60,7	72,1	132,8	59,3	88,4	147,7
Juste valeur des actifs de couverture	(31,8)	(4,3)	(36,1)	(32,1)	(3,9)	(36,0)
Déficit (ou surplus)	28,9	67,8	96,7	27,2	84,5	111,7
Provision reconnue au passif du bilan	28,9	67,8	96,7	27,2	84,5	111,7

Au 31 décembre 2015, la part de l'engagement consacrée à des bénéficiaires retraités s'établit à environ 22 %.

Évolution de la dette actuarielle et des actifs de couverture sur la période

(en millions d'euros)		Exercice 2015	Exercice 2014
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite			
À l'ouverture de la période		147,7	133,5
dont engagements couverts par des actifs de couverture		96,5	85,3
Coût des services rendus au cours de la période		5,0	4,7
Coût d'actualisation de la dette actuarielle		3,0	4,5
Coût des services passés (modifications et réductions de régime) ⁽¹⁾		(16,9)	
Liquidations de régime			
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global		(0,3)	10,2
<i>dont impact des changements d'hypothèses démographiques</i>			0,4
<i>dont impact des changements d'hypothèses financières</i>		2,8	14,0
<i>dont gains et pertes d'expérience</i>		(3,1)	(4,2)
Prestations versées aux bénéficiaires		(5,7)	(4,8)
Cotisations des salariés			
Écarts de conversion			
Regroupements d'entreprises			
Cessions d'entreprises et autres			(0,4)
À la clôture de l'exercice	I	132,8	147,7
dont engagements couverts par des actifs de couverture		96,6	96,5
Actifs de couverture			
À l'ouverture de la période		36,0	36,0
Produits d'intérêts sur la période		0,8	1,2
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global ⁽²⁾		0,2	
Prestations versées aux bénéficiaires		(1,9)	(2,2)
Cotisations versées aux fonds par l'employeur		1,0	1,0
Cotisations versées aux fonds par les salariés			
Écarts de conversion			
Regroupements d'entreprises			
Cessions d'entreprises et autres			
À la clôture de l'exercice	II	36,1	36,0
Déficit (ou surplus)	I-II	96,7	111,7

(1) Effet du nouvel accord sur la prévoyance signé le 9 février 2015 par Escota.

(2) Gains et pertes d'expérience correspondant à l'écart observé entre le rendement réel des actifs de couverture et un rendement nominal calculé à partir du taux d'actualisation de la dette actuarielle.

Les pertes actuarielles enregistrées sur la période résultent principalement de la baisse du taux d'actualisation en zone euro.

Le groupe ASF estime à environ 2,2 millions d'euros les versements prévus pour 2016 au titre des engagements de retraite, dont 3,1 millions d'euros sont relatifs aux rentes versées aux salariés retraités, 1,2 million d'euros relatifs aux sommes appelées par les organismes en charge de la gestion des fonds et - 2,1 millions d'euros relatifs au remboursement prévu par les organismes en charge de la gestion des fonds des indemnités de fin de carrière versées par les sociétés directement à leurs salariés.

Variation de la provision pour engagements de retraite sur la période

(en millions d'euros)		31/12/2015	31/12/2014
Provision pour engagements de retraite reconnue au passif du bilan			
À l'ouverture de la période		111,7	97,5
Charge totale reconnue au titre des engagements de retraite		(9,7)	8,0
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global		(0,5)	10,2
Prestations versées aux bénéficiaires par l'employeur		(3,8)	(2,6)
Cotisations versées aux fonds par l'employeur		(1,0)	(1,0)
Cessions d'entreprises et autres			(0,4)
À la clôture de la période		96,7	111,7

Détail des charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Coût des services rendus au cours de la période	5,0	4,7
Coût d'actualisation de la dette actuarielle	3,0	4,5
Produits d'intérêts sur actifs de couverture	(0,8)	(1,2)
Coût des services passés (modifications et réductions de régime) (*)	(16,9)	
Impact des liquidations de régime et autres		
Total	(9,7)	8,0

(*) Effet du nouvel accord sur la prévoyance signé le 9 février 2015 par Escota.

Répartition des actifs de couverture par type de support

	31/12/2015	31/12/2014
	Zone Euro	Zone Euro
Répartition des actifs financiers		
Actions	17,6 %	16,5 %
Immobilier	2,7 %	2,5 %
Obligations	76,5 %	78,7 %
Monétaire	2,8 %	1,9 %
Autres	0,4 %	0,4 %
Total	100,0 %	100,0 %
Actifs de couverture (en millions d'euros)	36,1	36,0
Actifs de couverture/Dette actuarielle au titre des engagements de retraite (en %)	27,2 %	24,4 %

Au 31 décembre 2015, le montant d'actifs de couverture cotés sur un marché actif (niveau 1 de juste valeur défini par IFRS 13) s'établit à 35,1 millions d'euros (35,0 millions d'euros au 31 décembre 2014).

Sensibilité

Pour l'ensemble des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi dont bénéficient les salariés du Groupe (indemnités de fin de carrière et pensions/compléments de pensions), une diminution du taux d'actualisation de 0,5 % entraînerait une hausse du montant de dette actuarielle de l'ordre de 5,5 %.

Pour tous les plans de pensions et de compléments de pensions en vigueur au sein du Groupe, une hausse de 0,5 % du taux d'inflation long terme augmenterait la valeur de l'engagement de l'ordre de 0,4 %.

C.13.2. Autres provisions non courantes

Au cours des exercices 2015 et 2014, les autres provisions non courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variations de périmètre et divers (*)	Variation de la part à moins d'un an	Écarts de conversion	Clôture
01/01/2014	54,8	5,3	(10,2)	(1,2)	(40,6)	3,0	0,0	11,1
Autres avantages au personnel	12,3	0,3	(4,5)					8,1
Autres risques	9,2	2,0	(4,6)	(4,9)	(0,4)			1,3
Actualisation provisions non courantes	0,0							0,0
Reclassement de la part à moins d'un an	(10,4)					6,3		(4,1)
31/12/2014	11,1	2,3	(9,1)	(4,9)	(0,4)	6,3	0,0	5,3
Autres avantages au personnel	8,1	0,2	(3,0)		(0,2)			5,1
Autres risques	1,3	0,4	(0,9)	(0,2)	0,8			1,4
Actualisation provisions non courantes	0,0							0,0
Reclassement de la part à moins d'un an	(4,1)					0,8		(3,3)
31/12/2015	5,3	0,6	(3,9)	(0,2)	0,6	0,8	0,0	3,2

(*) Jusqu'au 31 décembre 2012, les provisions au titre des couvertures de frais médicaux étaient classées en "Autres provisions non courantes". Depuis le 1^{er} janvier 2013 elles sont classées en "Provisions pour engagements de retraite".

Autres avantages au personnel

Médailles du travail

Les provisions ont été calculées selon les hypothèses actuarielles présentées ci-dessous :

	31/12/2015	31/12/2014
Taux d'actualisation	2,1 %	2,3 %
Taux d'inflation	1,8 %	1,8 %
Taux de revalorisation salaires	1,8 % - 2,0 %	1,8 % - 2,0 %

Le montant de cette provision au 31 décembre 2015 s'élève à 1,5 million d'euros (dont 1,3 million d'euros à plus d'un an) contre 1,6 million d'euros au 31 décembre 2014 (dont 1,4 million d'euros à plus d'un an). La part à moins d'un an est présentée au bilan en autres passifs courants hors exploitation.

Accords de Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs Salariés (CATS)

Les provisions ont été calculées selon les hypothèses actuarielles présentées ci-dessous :

	31/12/2015	31/12/2014
Taux d'actualisation	0,2 %	0,4 %
Progression du plafond de la sécurité sociale	2,5 %	2,0 % - 2,5 %
Revalorisation des salaires avant la préretraite	n/a	n/a
Revalorisation des salaires pendant la préretraite	1,0 %	1 - 1,1 %
Revalorisation des cotisations mutuelle et prévoyance	0,0 % - 2,0 %	0,0 % - 2,0 %

Le montant de cette provision au 31 décembre 2015 s'élève à 3,6 millions d'euros (dont 1,7 million d'euros à plus d'un an) contre 6,5 millions d'euros (dont 3,6 millions d'euros à plus d'un an) au 31 décembre 2014. Elle est nette du montant des actifs financiers évalués à la juste valeur pour 0,6 million d'euros au 31 décembre 2015 contre 1,1 million d'euros au 31 décembre 2014.

Provisions pour autres risques

Les provisions pour autres risques non directement liées au cycle d'exploitation, comprennent principalement les provisions au titre des litiges. Elles s'élèvent à 1,4 million d'euros au 31 décembre 2015 (dont 1,2 million d'euros à plus d'un an) contre 1,3 million d'euros au 31 décembre 2014 (dont 1,0 million d'euros à plus d'un an).

Droit individuel à la formation

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le Compte personnel de formation (CPF) s'est substitué au Droit individuel à la formation (DIF) qui, depuis cette date, a cessé d'exister. Les droits acquis au titre du DIF au 31 décembre 2014, et non consommés, peuvent être utilisés dans le cadre du nouveau CPF jusqu'au 31 décembre 2020. Les employeurs avaient jusqu'au 31 janvier 2015 pour communiquer par écrit à chacun de leurs salariés, le solde d'heures DIF non consommées au 31 décembre 2014. Cette information pouvait être indiquée soit sur une attestation de droits au DIF, soit sur la fiche de paie ; une fois en possession de cette information, il revient au titulaire de ces droits d'inscrire son solde d'heures DIF dans l'espace personnel sécurisé qu'il aura créé sur le site dédié au CPF.

C.14. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes

C.14.1. Variation du besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014 ⁽¹⁾	Variations	
			Variations du BFR liées à l'activité	Autres variations ⁽²⁾
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	4,9	5,6	(0,7)	
Clients et autres débiteurs	290,3	285,6	4,6	0,1
Autres actifs courants d'exploitation	132,7	80,4	52,3	
Stocks et créances d'exploitation (I)	427,9	371,6	56,2	0,1
Fournisseurs	(107,9)	(74,3)	(33,4)	(0,2)
Autres passifs courants d'exploitation	(383,6)	(375,2)	(9,0)	0,6
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	(491,5)	(449,5)	(42,4)	0,4
Besoin en fonds de roulement (hors provisions courantes) (I + II)	(63,6)	(77,9)	13,8	0,5
Provisions courantes	(440,0)	(416,2)	(19,7)	(4,1)
dont part à moins d'un an des provisions non courantes	(1,2)	(1,0)	(0,8)	0,6
Besoin en fonds de roulement (y compris provisions courantes)	(503,6)	(494,1)	(5,9)	(3,6)

(1) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IFRIC 21 "Droits ou taxes" décrit en note A.1.1.

(2) Mouvements de périmètre pour 0,5 million d'euros (I + II).

La ventilation par échéance des actifs et passifs courants d'exploitation s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2015	Échéances					
		< 1 an					
		1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	4,9		0,1	0,2	3,9	0,7	
Clients	290,3	289,1	0,1	0,1	1,0		
Autres actifs courants d'exploitation	132,7	91,0	12,5	26,8	0,9	1,5	
Stocks et créances d'exploitation	(I)	427,9	380,1	12,7	27,1	5,8	2,2
Fournisseurs	(107,9)	(70,8)	(37,1)				
Autres passifs courants d'exploitation	(383,6)	(236,5)	(46,8)	(20,5)	(38,1)	(41,7)	
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	(II)	(491,5)	(307,3)	(83,9)	(20,5)	(38,1)	(41,7)
Besoin en fonds de roulement (lié à l'activité)	(I + II)	(63,6)	72,8	(71,2)	6,6	(32,3)	(39,5)

(en millions d'euros)	31/12/2014 (*)	Échéances					
		< 1 an					
		1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	5,6	0,3	0,3	0,8		4,2	
Clients	285,6	284,6	0,2	0,3	0,4	0,1	
Autres actifs courants d'exploitation	80,4	43,5	26,4	7,5	1,4	1,6	
Stocks et créances d'exploitation	(I)	371,6	328,4	26,9	8,6	1,8	5,9
Fournisseurs	(74,3)	(39,9)	(34,4)				
Autres passifs courants d'exploitation	(375,2)	(222,8)	(50,6)	(20,4)	(37,0)	(44,4)	
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	(II)	(449,5)	(262,7)	(85,0)	(20,4)	(37,0)	(44,4)
Besoin en fonds de roulement (lié à l'activité)	(I + II)	(77,9)	65,7	(58,1)	(11,8)	(35,2)	(38,5)

(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IFRIC 21 "Droits ou taxes" décrit en note A.1.1.

C.14.2. Analyse des créances clients

Le tableau ci-dessous présente les créances clients facturées ainsi que leurs dépréciations éventuelles :

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Créances clients facturées	81,2	87,0
Dépréciations - créances clients	(2,0)	(2,8)
Créances clients nettes	79,2	84,2

Au 31 décembre 2015, les créances clients dont le retard de paiement est compris entre six et douze mois s'élèvent à 1,1 million d'euros (1,4 million au 31 décembre 2014). Elles sont dépréciées à hauteur de 0,1 million d'euros au 31 décembre 2015 (0,2 million d'euros au 31 décembre 2014). Celles dont le retard de paiement est supérieur à un an s'élèvent au 31 décembre 2015 à 4,2 millions d'euros (4,3 millions d'euros au 31 décembre 2014) et sont dépréciées à hauteur de 1,6 million d'euros (2,2 millions d'euros au 31 décembre 2014).

C.14.3. Analyse des provisions courantes

Au cours des exercices 2015 et 2014, les provisions courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an	Écart de conversion	Clôture
01/01/2014	363,1	62,7	(40,9)	(4,9)	0,0	(0,4)	0,0	379,6
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	359,2	63,3	(37,6)	(5,2)				379,7
Autres risques courants	13,8	26,9	(2,4)	(2,8)				35,5
Reclassement de la part à moins d'un an	6,6					(5,6)		1,0
31/12/2014	379,6	90,2	(40,0)	(8,0)	0,0	(5,6)	0,0	416,2
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	379,7	45,9	(37,8)	(6,5)				381,3
Autres risques courants	35,5	35,5	(8,7)	(4,0)	(0,8)			57,5
Reclassement de la part à moins d'un an	1,0					0,2		1,2
31/12/2015	416,2	81,4	(46,5)	(10,5)	(0,8)	0,2	0,0	440,0

Les provisions courantes (y compris la part à moins d'un an des provisions non courantes) sont rattachées directement au cycle d'exploitation. Elles s'élèvent à 440,0 millions d'euros au 31 décembre 2015 (416,2 millions d'euros au 31 décembre 2014) et concernent majoritairement les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés.

Les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés couvrent principalement les dépenses à effectuer par ASF et Escota pour la réparation des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes...), des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques. Ces provisions concernent ASF pour 318,8 millions d'euros au 31 décembre 2015 (318,9 millions d'euros au 31 décembre 2014) et Escota pour 62,5 millions d'euros au 31 décembre 2015 (60,8 millions d'euros au 31 décembre 2014).

C.15. Informations relatives à l'endettement financier net

Au 31 décembre 2015, l'endettement financier net, tel que défini par le groupe ASF, ressort à 11,4 milliards d'euros, en augmentation de 654,5 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2014.

L'endettement financier net s'analyse comme suit:

Analyse par rubrique comptable (en millions d'euros)	Notes	31/12/2015				31/12/2014					
		Non courant	Réf.	Courant ⁽¹⁾	Réf.	Total	Non courant	Réf.	Courant ⁽¹⁾	Réf.	Total
Passifs financiers évalués au coût amorti											
Emprunts obligataires	C.15.1.	(6 838,4)	(1)	(184,0)	(3)	(7 022,4)	(6 901,8)	(1)	(184,3)	(3)	(7 086,1)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	C.15.1.	(4 096,4)	(2)	(808,2)	(3)	(4 904,6)	(3 463,2)	(2)	(811,2)	(3)	(4 274,4)
Dettes financières long terme ⁽²⁾		(10 934,8)		(992,2)		(11 927,0)	(10 365,0)		(995,5)		(11 360,5)
Autres dettes financières courantes					(3)					(3)	
Découverts bancaires	C.15.2.2.				(7*)					(7*)	
Comptes courants financiers passifs					(3)				(2,0)		(2,0)
I - Dettes financières brutes		(10 934,8)		(992,2)		(11 927,0)	(10 365,0)		(997,5)		(11 362,5)
dont : Incidence des couvertures de juste valeur		(577,7)				(577,7)	(657,7)				(657,7)
Prêts et créances											
Comptes courants financiers actifs				3,6	(6)	3,6			6,8	(6)	6,8
Actifs financiers de gestion de trésorerie	C.15.2.2.				(6)					(6)	
Équivalents de trésorerie	C.15.2.2.			26,2	(7)	26,2			56,6	(7)	56,6
Disponibilités	C.15.2.2.			12,0	(7)	12,0			12,1	(7)	12,1
II - Actifs financiers				41,8		41,8			75,5		75,5
Dérivés											
Instruments dérivés passifs	C.16.	(208,6)	(4)	(25,7)	(5)	(234,3)	(241,0)	(4)	(26,7)	(5)	(267,7)
Instruments dérivés actifs	C.16.	590,4	(8)	114,6	(9)	705,0	676,7	(8)	118,0	(9)	794,7
III - Instruments dérivés		381,8		88,9		470,7	435,7		91,3		527,0
Endettement financier net (I + II + III)		(10 553,0)		(861,5)		(11 414,5)	(9 929,3)		(830,7)		(10 760,0)

(1) Part courante incluant les intérêts courus non échus.

(2) Y compris la part à moins d'un an.

Réconciliation de l'endettement financier net avec les postes du bilan:

(en millions d'euros)	Réf.	31/12/2015	31/12/2014
Emprunts obligataires non courants	(1)	(6 838,4)	(6 901,8)
Autres emprunts et dettes financières	(2)	(4 096,4)	(3 463,2)
Dettes financières courantes	(3)	(992,2)	(997,5)
Juste valeur des produits dérivés passifs non courants	(4)	(208,6)	(241,0)
Juste valeur des produits dérivés passifs courants	(5)	(25,7)	(26,7)
Actifs financiers de gestion de trésorerie	(6)	3,6	6,8
Disponibilités et équivalent de trésorerie	(7)	38,2	68,7
Découverts bancaires	(7*)		
Juste valeur des produits dérivés actifs non courants	(8)	590,4	676,7
Juste valeur des produits dérivés actifs courants	(9)	114,6	118,0
Endettement financier net		(11 414,5)	(10 760,0)

C.15.1. Détail des dettes financières à long terme

Les dettes financières long terme s'élèvent à 11,9 milliards d'euros au 31 décembre 2015 et sont en augmentation de 566,5 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2014 (11,4 milliards d'euros).

Les principaux mouvements intervenus en 2015 sont:

- les remboursements d'emprunts souscrits auprès de la CNA pour un montant cumulé de 382,5 millions d'euros en octobre 2015, à un taux moyen de 5,9 %;
- les remboursements d'emprunts souscrits auprès de la CNA-BEI pour un montant cumulé de 308,1 millions d'euros en avril et décembre 2015, à un taux moyen de 5,1 %;
- le remboursement d'emprunts BEI pour 27,9 millions d'euros en mai, juin et décembre 2015;
- l'augmentation de l'encours sur la ligne de crédit avec VINCI à hauteur de 1 370,0 millions d'euros.

Le détail des principales dettes financières au 31 décembre 2015 est présenté dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	31/12/2015						31/12/2014	
	Devise	Taux intérêt contractuel	Échéances	Nominal restant dû	Valeur au bilan	dont ICNE (intérêts courus non échus)	Nominal restant dû	Valeur au bilan
Emprunts obligataires	EUR			6 289,1	7 022,4	184,0	6 286,1	7 086,1
dont								
ASF Émission Obligataire 2011	EUR	4,0 %	septembre 2018	500,0	525,5	5,4	500,0	529,8
ASF Émission Obligataire 2009	EUR	7,4 %	mars 2019	969,6	1 065,9	56,1	969,6	1 081,4
ASF Émission Obligataire 2010	EUR	4,1 %	avril 2020	650,0	751,2	19,3	650,0	764,8
ASF Émission Obligataire 2007	EUR	5,6 %	juillet 2022	1 575,0	1 837,7	43,8	1 575,0	1 868,4
ASF Émission Obligataire 2013	EUR	2,9 %	janvier 2023	700,0	769,4	19,2	700,0	776,5
ASF Émission Obligataire 2014	EUR	2,95 %	janvier 2024	600,0	616,5	16,9	600,0	617,6
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	EUR			4 833,7	4 904,6	72,5	4 181,8	4 274,4
Emprunts CNA				1 698,0	1 769,0	58,7	2 080,2	2 164,2
dont								
ASF CNA 2000 à 2001	EUR	6,0 %	octobre 2015				382,5	391,0
ASF CNA 2001 indexé inflation	EUR	3,9 % + i ⁽¹⁾	juillet 2016	415,7	425,4	7,1	415,7	425,4
ASF et Escota CNA 2002	EUR	5,3 %	janvier 2017	532,0	557,4	25,9	532,0	557,1
ASF CNA 2004 à 2005	EUR	4,5 %	mars 2018	750,0	786,2	25,7	750,0	790,7
Emprunts CNA/BEI	EUR			427,1	440,3	13,2	735,2	757,3
dont								
ASF CNA/BEI 2002	EUR	6,2 %	avril 2015 à 2017	275,1	287,6	12,5	412,6	431,3
Emprunts BEI	EUR			408,6	400,3	0,3	436,4	429,2
Lignes de crédit	EUR			2 300,0	2 295,0	0,3	930,0	923,6
dont								
ASF Ligne de crédit VINCI ⁽²⁾	EUR	Euribor 1 mois	décembre 2020	2 200,0	2 200,0		830,0	830,0
Dettes financières long terme				11 122,8	11 927,0	256,5	10 467,9	11 360,5

(1) i: taux d'inflation.

(2) Ligne de crédit interne avec VINCI (voir note C.15.2.3. "Lignes de crédit revolver").

C.15.2. Ressources et liquidités

Au 31 décembre 2015, le Groupe dispose d'un montant de 2,0 milliards d'euros de ressources disponibles, dont 41,8 millions d'euros de trésorerie nette gérée (voir note C.15.2.2. "Trésorerie nette gérée") et 2,0 milliards d'euros constitués de lignes de crédit à moyen terme confirmées et non utilisées (voir note C.15.2.3. "Lignes de crédit revolver").

C.15.2.1 Échéancier des dettes financières et des flux d'intérêts associés

L'échéancier des dettes du Groupe, en valeur de remboursement, et des flux d'intérêts associés, évalués sur la base des taux d'intérêt au 31 décembre 2015, s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2015							
	Valeur au bilan	Flux de capital et d'intérêts	< 3 mois	entre 3 et 6 mois	entre 6 mois et 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	(7 022,4)	(8 186,3)	(128,8)	(32,1)	(131,8)	(292,7)	(3 090,1)	(4 510,8)
Capital	(7 022,4)	(6 289,1)					(2 334,2)	(3 954,9)
Flux d'intérêts		(1 897,2)	(128,8)	(32,1)	(131,8)	(292,7)	(755,9)	(555,9)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	(4 904,6)	(5 130,2)	(65,8)	(179,8)	(611,1)	(784,6)	(3 236,7)	(252,2)
Capital	(4 904,6)	(4 833,7)		(158,3)	(575,1)	(697,4)	(3 153,6)	(249,3)
Flux d'intérêts		(296,5)	(65,8)	(21,5)	(36,0)	(87,2)	(83,1)	(2,9)
Sous-total : Dettes financières à long terme	(11 927,0)	(13 316,5)	(194,6)	(211,9)	(742,9)	(1 077,3)	(6 326,8)	(4 763,0)
Billets de trésorerie								
Autres dettes financières courantes								
Découverts bancaires								
Comptes courant financiers passifs								
I - Dettes financières	(11 927,0)	(13 316,5)	(194,6)	(211,9)	(742,9)	(1 077,3)	(6 326,8)	(4 763,0)
Comptes courants financiers actifs	3,6	3,6	3,6					
Actifs de gestion de trésorerie courante								
Équivalents de trésorerie	26,2	26,2	26,2					
Disponibilités	12,0	12,0	12,0					
II - Actifs financiers	41,8	41,8	41,8					
Instruments dérivés passifs	(234,3)	(203,0)	(10,0)	(9,0)	(22,0)	(51,0)	(111,0)	
Instruments dérivés actifs	705,0	837,0	47,0	22,0	59,0	128,0	307,0	274,0
III - Instruments financiers dérivés	470,7	634,0	37,0	13,0	37,0	77,0	196,0	274,0
Endettement Financier Net (I + II + III)	(11 414,5)	(12 640,7)	(115,8)	(198,9)	(705,9)	(1 000,3)	(6 130,8)	(4 489,0)
Dettes fournisseurs	(107,9)	(107,9)	(70,8)	(37,1)				

Au 31 décembre 2015, la maturité moyenne de la dette financière moyen/long terme du Groupe est de 5,1 ans (contre 5,5 ans au 31 décembre 2014).

C.15.2.2 Trésorerie nette gérée

La trésorerie nette gérée, qui inclut notamment les actifs financiers de gestion de trésorerie s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Équivalents de trésorerie	26,2	56,6
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)	26,2	55,3
Titres de créances négociables ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine		1,3
Disponibilités	12,0	12,1
Découverts bancaires		
Trésorerie nette	38,2	68,7
Actifs financiers de gestion de trésorerie courante	0,0	0,0
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)		
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine		
Soldes des comptes courants de trésorerie	3,6	4,8
Trésorerie nette gérée	41,8	73,5

Les supports d'investissements utilisés par le Groupe sont des OPCVM monétaires ainsi que des titres de créances négociables. Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur (voir notes A.3.20. " Actifs financiers de gestion de trésorerie " et A.3.21. " Disponibilités et équivalents de trésorerie ").

La trésorerie nette est gérée avec une prise de risque limitée sur le capital. Les performances et les risques associés aux placements de la trésorerie nette sont suivis régulièrement au travers d'un reporting détaillant le rendement des différents actifs sur la base de leur juste valeur et contrôlant le niveau de risque associé.

C.15.2.3. Lignes de crédit revolving

ASF dispose d'une ligne de crédit revolving de 1 670 millions d'euros dont l'échéance a été prorogée à mai 2020, assortie d'une option d'extension d'un an et de covenants financiers (voir note C.15.2.4. "Covenants financiers").

ASF a signé avec VINCI, le 15 décembre 2015, le renouvellement de sa ligne de crédit revolving pour un montant porté à 2 500 millions d'euros et une maturité de 5 ans.

Le montant autorisé et utilisé et le profil de maturité des lignes de crédit revolving d'ASF au 31 décembre 2015 sont les suivants :

(en millions d'euros)	Utilisation au 31/12/2015	Autorisation au 31/12/2015	Échéances		
			< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Ligne crédit revolving		1 670,0		1 670,0	
Ligne de crédit VINCI	2 200,0	2 500,0		2 500,0	
Total	2 200,0	4 170,0	0,0	4 170,0	0,0

C.15.2.4. Covenants financiers

Certains contrats de financement comportent des clauses de remboursement anticipé en cas de non-respect des ratios financiers dont les principaux sont décrits dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Contrats de financement	Montants autorisés	Montants utilisés	Ratios ⁽¹⁾	Seuils	Niveaux atteints au 31/12/2015
ASF	Emprunts CNA (Caisse nationale des autoroutes)	2 125,1	2 125,1	EFN consolidé/EBITDA consolidé	≤ 7	4,5
				EBITDA consolidé/Frais financiers consolidés	> 2,2	6,5
	Ligne de crédit syndiquée	1 670,0		EFN consolidé ⁽²⁾ /CAFICE consolidée + dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	≤ 7	4,5
				CAFICE consolidée + dividendes reçus des sociétés mises en équivalence/ Frais financiers consolidés	≥ 2,2	6,4

(1) EFN = endettement financier net;

CAFICE = capacité d'autofinancement avant impôts et coût du financement;

EBITDA = excédent brut d'exploitation défini comme étant la différence entre les produits opérationnels et les charges opérationnelles hors amortissements et provisions.

(2) Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie exclus.

Les ratios détaillés ci-dessus sont donc respectés au 31 décembre 2015.

C.15.2.5. Notations de crédit

Au 31 décembre 2015, le Groupe dispose des notations suivantes :

Agence	Notation		
	Long terme	Perspective	Court terme
Standard & Poor's	A-	Stable	A2
Moody's	Baa1	Stable	P2

C.16. Informations relatives à la gestion des risques financiers

ASF a mis en place un cadre de gestion et de contrôle des risques financiers auxquels il est exposé, et notamment du risque de taux d'intérêt.

La gestion et la limitation de ces risques financiers chez ASF sont prises en charge par la Direction Financière du Groupe conformément aux politiques de gestion validées par les organes de direction et dans le cadre des règles définies dans les lignes directrices de Trésorerie et Financement du groupe VINCI. En application de ces règles, la responsabilité du recensement, de l'évaluation et de la couverture des risques financiers appartient au Comité de trésorerie qui se réunit régulièrement afin d'analyser les principales expositions et de décider des stratégies de gestion.

Afin de gérer ses expositions aux risques de marchés, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés qui sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

À la date d'arrêté, la juste valeur des produits dérivés se répartit de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Note	31/12/2015	31/12/2014
		Juste valeur (*)	Juste valeur (*)
Dérivés de taux : couverture de juste valeur	C.16.1.2.	659,1	737,8
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie	C.16.1.3.	(170,8)	(180,8)
Dérivés de taux : non qualifiés de couverture	C.16.1.4.	13,0	13,1
Dérivés de taux		501,3	570,1
Dérivés de change : couverture de juste valeur	C.16.2.1.	(29,5)	(40,6)
Dérivés de change : couverture de flux de trésorerie	C.16.2.1.		
Dérivés de change : couverture d'investissement net	C.16.2.1.		
Dérivés de change : non qualifiés de couverture	C.16.2.1.		
Dérivés de change		(29,5)	(40,6)
Autres dérivés		(1,1)	(2,5)
Total des instruments dérivés		470,7	527,0

(*) La juste valeur inclut les intérêts courus non échus de +79,7 millions d'euros au 31 décembre 2015 (+80,6 millions d'euros au 31 décembre 2014).

C.16.1. Risque de taux d'intérêt

La gestion du risque de taux d'intérêt est assurée au sein du Groupe et s'opère selon deux horizons de gestion : un horizon long terme visant à sécuriser et préserver l'équilibre économique de la concession et un horizon court terme dont l'objectif est d'optimiser le coût moyen de la dette en fonction de la situation des marchés financiers.

Sur l'horizon de gestion long terme, l'objectif est de faire évoluer dans le temps la répartition taux fixe-taux variable de la dette en fonction du niveau d'endettement (mesuré par le ratio dette nette rapportée à la CAFICE), la part à taux fixe étant d'autant plus importante que le niveau d'endettement est élevé.

Pour couvrir le risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des produits dérivés optionnels ou d'échanges de taux d'intérêts (*swaps*) dont les dates de départ peuvent être décalées dans le temps. Ces produits dérivés peuvent selon les cas être qualifiés ou non comptablement d'opérations de couverture au sens des normes IFRS.

Le tableau ci-dessous présente la répartition au 31 décembre 2015, de la dette à long terme entre la part à taux fixe, la part à taux variable capé ou lié à l'inflation et la part à taux variable avant et après prise en compte des produits dérivés de couverture :

(en millions d'euros)	Répartition taux fixe/taux variable avant couverture										
	Taux fixe			Inflation			Taux variable			Total	
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette (*)	Taux
ASF	7 732,5	69,6%	4,71%	618,0	5,6%	3,56%	2 749,8	24,8%	0,79%	11 100,3	3,68%
Escota	36,0	100,0%	5,26%							36,0	5,26%
Total au 31/12/2015	7 768,5	69,8%	4,71%	618,0	5,5%	3,56%	2 749,8	24,7%	0,79%	11 136,3	3,68%
Rappel au 31/12/2014	8 427,3	80,3%	4,89%	617,9	5,9%	3,87%	1 442,7	13,8%	0,87%	10 487,9	4,27%

(en millions d'euros)	Répartition taux fixe/taux variable après couverture										
	Taux fixe			Taux variable capé + inflation			Taux variable			Total	
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette (*)	Taux
ASF	7 632,7	68,8%	3,60%	418,3	3,8%	2,87%	3 049,3	27,5%	1,35%	11 100,3	2,96%
Escota	36,0	100,0%	5,26%							36,0	5,26%
Total au 31/12/2015	7 668,7	68,9%	3,61%	418,3	3,8%	2,87%	3 049,3	27,4%	1,35%	11 136,3	2,96%
Rappel au 31/12/2014	7 753,0	73,9%	3,92%	418,3	4,0%	3,13%	2 316,6	22,1%	1,59%	10 487,9	3,38%

(*) Dettes financières long terme au coût amorti.

Le total des dettes ci-dessus ne prend pas en compte certains retraitements liés notamment aux couvertures de juste valeur et aux prêts bonifiés. La réconciliation est donc la suivante : Dettes financières long terme au coût amorti + intérêts courus non échus + incidence des couvertures de juste valeur et retraitement BEI = Dettes Financières Long Terme :

pour 2015 : 11 136,3 + 256,5 + 534,2 = 11 927,0 millions d'euros ;

pour 2014 : 10 487,9 + 272,5 + 600,1 = 11 360,5 millions d'euros.

C.16.1.1. Sensibilité au risque de taux

Le Groupe est soumis au risque de variation des taux d'intérêt sur son résultat compte tenu :

- des flux de trésorerie relatifs à l'endettement financier net à taux variable ;
- des instruments financiers à taux fixe, comptabilisés au bilan à la juste valeur par résultat ;
- des instruments dérivés non qualifiés de couverture. Ces opérations sont principalement composées d'opérations optionnelles nettes acheteuses dont la perte maximale sur la durée de vie de l'opération est égale à la prime payée.

En revanche, la variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée directement dans les capitaux propres et n'impacte pas le compte de résultat (pour la part efficace).

L'analyse suivante est effectuée en supposant que le montant de dettes financières et des dérivés au 31 décembre 2015 reste constant sur une année. Une variation de 25 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait pour conséquence une hausse ou une diminution des capitaux propres et du résultat (avant impôt) à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, les autres variables sont supposées rester constantes.

	31/12/2015			
	Résultat		Capitaux propres	
	Impact du calcul de sensibilité + 25 bps	Impact du calcul de sensibilité - 25 bps	Impact du calcul de sensibilité + 25 bps	Impact du calcul de sensibilité - 25 bps
Dettes à taux variables après couverture comptable	(8,7)	8,7		
Actifs à taux variables après couverture comptable	0,1	(0,1)		
Dérivés non qualifiés comptablement de couverture	5,7	(5,7)		
Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie			23,1	(23,4)
Total	(2,9)	2,9	23,1	(23,4)

C.16.1.2. Description des opérations de couverture de juste valeur

À la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de juste valeur ont les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2015					
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur
Swap de taux d'intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable	10,7	610,7	1 792,0	2 481,9	4 895,3	659,1

(en millions d'euros)	31/12/2014					
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur
Swap de taux d'intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable			1 656,0	3 131,9	4 787,9	737,8

Ces opérations couvrent les émissions obligataires à taux fixe d'ASF.

C.16.1.3. Description des opérations de couverture de flux de trésorerie

Le Groupe est exposé aux variations de taux d'intérêt sur sa dette à taux variable. Pour couvrir ce risque, il peut procéder à la mise en place de *swaps* prêteurs taux variable et emprunteurs taux fixe qui ont la qualification de "couvertures de flux de trésorerie".

Couverture des flux de trésorerie "certains"

Le Groupe a mis en place des *swaps* de taux d'intérêt dont l'objectif est de fixer le coût des dettes existantes à taux variables. Les flux contractuels des *swaps* sont payés de façon symétrique aux flux d'intérêt des emprunts couverts. Le montant différé en capitaux propres est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat.

Couverture des flux de trésorerie "hautement probables"

ASF a mis en place des *swaps* à départ décalé avec des échéances allant jusqu'en 2020. Ces *swaps* ont pour objet de fixer les coupons des émissions des dettes futures considérées comme hautement probables. Au 31 décembre 2015, le notionnel du portefeuille de ces *swaps* est de 2 252 millions d'euros.

Au 31 décembre 2015, les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie ont les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2015					
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur
Swap de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	183,0	45,0	200,0		428,0	(52,6)
Options de taux (Cap, Floor, Collar)						
Dérivés de taux : couvertures de flux de trésorerie certains	183,0	45,0	200,0	0,0	428,0	(52,6)
Swap de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	123,0		2 129,0		2 252,0	(118,2)
Dérivés de taux : couvertures de flux de trésorerie prévisionnels hautement probables^(*)	123,0	0,0	2 129,0	0,0	2 252,0	(118,2)
Total	306,0	45,0	2 329,0	0,0	2 680,0	(170,8)

(*) Swap à départ décalé receveur taux variable et payeur taux fixe.

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attend à ce que les montants inscrits en capitaux propres au 31 décembre 2015 au titre des produits dérivés en vie ou dénoués, qualifiés de couverture de flux de trésorerie, impactent le résultat :

(en millions d'euros)	Montant inscrit en capitaux propres avant impôt	Situation au 31 décembre 2015			
		Montant repris en compte de résultat			
		< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie certains	(52,6)	(14,5)	(10,1)	(28,0)	
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie hautement probables	(148,4)	(49,4)	(41,3)	(59,3)	1,6
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	(201,0)	(63,9)	(51,4)	(87,3)	1,6

Au 31 décembre 2014, les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie avaient les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2014					
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur
Swap de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	10,0	183,0	45,0	200,0	438,0	(66,2)
Options de taux (Cap, Floor, Collar)						
Dérivés de taux : couvertures de flux de trésorerie certains	10,0	183,0	45,0	200,0	438,0	(66,2)
Swap de taux intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe		123,0	1 308,0	821,0	2 252,0	(114,6)
Dérivés de taux : couvertures de flux de trésorerie prévisionnels hautement probables^(*)	0,0	123,0	1 308,0	821,0	2 252,0	(114,6)
Total	10,0	306,0	1 353,0	1 021,0	2 690,0	(180,8)

(*) Swap à départ décalé receveur taux variable et payeur taux fixe.

C.16.1.4. Description des opérations non qualifiées de couverture

Ces opérations sont principalement des *swaps*, des *FRAs* (Forward Rate Agreement) ou des options à échéances courtes et des *swaps* miroirs (positions symétriques ne générant pas de risque de variation de juste valeur en compte de résultat).

Dans un contexte de taux bas, 2 500 millions d'euros de dette à taux variable ont été couverts sur la période décembre 2013 – décembre 2016 par des *FRAs* (Forward Rate Agreement) fixant l'Euribor 3 mois. Adossés à de la dette variabilisée, ces *FRAs* ne sont pas qualifiés de couverture.

Au 31 décembre 2015, les instruments non qualifiés de couverture ont les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2015					
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur
Swap de taux d'intérêt			1 000,0	0,0	1 000,0	20,5
Options de taux (Cap, Floor, Collar)						
<i>FRA</i> (Forward Rate Agreement)	8 990,0				8 990,0	(7,5)
Dérivés de taux : non qualifiés comptablement de couverture	8 990,0	0,0	1 000,0	0,0	9 990,0	13,0

Au 31 décembre 2014, les instruments non qualifiés de couverture avaient les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2014					
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur
Swap de taux d'intérêt	340,0		1 000,0		1 340,0	20,2
Options de taux (Cap, Floor, Collar)						
<i>FRA</i> (Forward Rate Agreement)	9 796,0	6 491,0			16 287,0	(7,1)
Dérivés de taux : non qualifiés comptablement de couverture	10 136,0	6 491,0	1 000,0	0,0	17 627,0	13,1

C.16.2. Risque de change

C.16.2.1. Détail des produits dérivés de change

Les opérations de dérivés de change réalisées par le Groupe pour la couverture de ses opérations commerciales ou financières concernent exclusivement des *swaps* de change (*cross currency swaps*) et s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2015					Notionnel	Juste valeur
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans			
Dérivés de change : couverture de juste valeur					143,9	143,9	(29,5)

(en millions d'euros)	31/12/2014					Notionnel	Juste valeur
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans			
Dérivés de change : couverture de juste valeur					143,9	143,9	(40,6)

C.16.2.2. Répartition par devise des dettes financières à long terme

Les encours de dettes par devise s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2015		31/12/2014	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Euro	11 788,6	98,8 %	11 243,9	99,0 %
Autres	138,4	1,2 %	116,6	1,0 %
Total des dettes à long terme	11 927,0	100,0 %	11 360,5	100,0 %

Au 31 décembre 2015 comme au 31 décembre 2014, ASF a une dette en devise (JPY) couverte en totalité et n'est donc pas soumise au risque de change.

C.16.2.3. Nature des risques auxquels le Groupe est exposé

L'activité du Groupe est essentiellement localisée en France. Les opérations en dehors de la zone euro sont généralement effectuées en devises locales.

Néanmoins, ASF est exposée au risque de change lorsque, de manière ponctuelle, des financements sont réalisés dans des monnaies étrangères. Ce risque est généralement couvert par des *swaps* de change (*cross currency swaps*).

La politique de gestion du risque de change d'ASF consiste à couvrir le "risque transactionnel" lié aux opérations courantes des filiales. En revanche, ASF ne couvre pas de manière systématique le risque de change lié à ses investissements à l'étranger (risque patrimonial).

C.16.3. Accords de compensation

Au 31 décembre 2015 et conformément aux dispositions d'IAS 32, les actifs et passifs financiers du Groupe (y compris les instruments financiers dérivés) ne sont pas compensés au bilan.

Le Groupe bénéficie en revanche d'accords de compensation pour certains de ses instruments dérivés. Ces accords prévoient, en cas de défaillance du Groupe ou des établissements financiers avec lesquels il contracte, une compensation entre les justes valeurs actives et passives des instruments financiers dérivés présentées dans l'état de situation financière consolidée.

Le tableau ci-après présente l'exposition nette du Groupe résultant de ces accords de compensation :

(en millions d'euros)	31/12/2015			31/12/2014		
	Juste valeur des dérivés reconnus au bilan (*)	Impact des accords de compensation	Total	Juste valeur des dérivés reconnus au bilan (*)	Impact des accords de compensation	Total
Instruments dérivés actifs	705,0	(95,6)	609,4	794,7	(118,0)	676,7
Instruments dérivés passifs	(234,3)	95,6	(138,7)	(267,7)	118,0	(149,7)
Instruments dérivés nets	470,7	0,0	470,7	527,0	0,0	527,0

(*) Montants bruts tels que présentés au bilan consolidé du Groupe.

C.16.4. Risque de crédit et de contrepartie

Le groupe ASF est exposé à des risques de crédit en cas de défaillance de ses clients, ainsi qu'au risque de contrepartie dans le cadre du placement de ses disponibilités (soldes créditeurs de banque, titres de créances négociables, dépôts à terme, valeurs mobilières de placement...), de la souscription de produits dérivés, des engagements reçus (cautions et garanties reçues), des autorisations de crédit non utilisées et de créances financières.

Le Groupe a mis en place des procédures pour encadrer et limiter le risque de crédit et le risque de contrepartie.

Clients

Concernant le risque sur ses créances clients, le groupe ASF considère que la concentration du risque de crédit lié aux comptes clients est limitée du fait du grand nombre de clients et de leur dispersion géographique en France et à l'international. Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires d'ASF. L'analyse des créances clients est présentée dans la note C.14.2. "Analyse des créances clients".

Instruments financiers (placements et produits dérivés)

Les instruments financiers de placements des disponibilités et de produits dérivés sont mis en place avec des établissements financiers répondant aux critères de notation de crédit définis par le Groupe. Par ailleurs, celui-ci a mis en place un système de limites par établissement pour gérer son risque de contrepartie. Des lignes de risque maximal par contrepartie sont définies en fonction de leurs notations de crédit telles que publiées par Standard & Poor's et Moody's. Les limites sont régulièrement suivies et mises à jour sur la base d'un reporting trimestriel au niveau consolidé.

En complément, la Direction Financière du Groupe diffuse aux filiales des instructions fixant des limites par contrepartie autorisées et la liste des OPCVM autorisés (filiales françaises).

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés portés par le Groupe intègre une composante "risque de contrepartie" pour les instruments dérivés actifs et une composante "risque de crédit propre" pour les instruments dérivés passifs. L'évaluation du risque de crédit est déterminée à partir de modèles mathématiques usuels pour des intervenants de marché. Au 31 décembre 2015 comme au 31 décembre 2014, les ajustements comptabilisés au titre du risque de contrepartie et du risque de crédit propre ne sont pas matériels.

C.17. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable

Le tableau suivant indique la valeur comptable au bilan des actifs et passifs financiers par catégorie comptable définie selon la norme IAS 39, ainsi que leur juste valeur :

31/12/2015 <i>(en millions d'euros)</i>	Catégories comptables ⁽¹⁾							Juste valeur			
	Instruments financiers par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs évalués à la juste valeur	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances et dettes	Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1: Cours cotés et disponibilités	Niveau 2: Modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3: Modèle interne avec des paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Rubriques au bilan et classes d'instruments											
Titres de participation cotés				5,6			5,6	5,6			5,6
Titres de participation non cotés							0,0				0,0
Prêts et créances financières				11,6			11,6		11,6		11,6
I - Actifs financiers non courants ⁽²⁾	0,0	0,0	0,0	17,2	0,0	0,0	17,2	5,6	11,6	0,0	17,2
II - Instruments dérivés actifs	32,6	672,4					705,0		705,0		705,0
Comptes courants financiers actifs			3,6				3,6	3,6			3,6
Actifs financiers de gestion de trésorerie							0,0				0,0
Équivalents de trésorerie			26,2				26,2	26,2 ⁽³⁾			26,2
Disponibilités			12,0				12,0	12,0			12,0
III - Actifs financiers courants	0,0	0,0	41,8	0,0	0,0	0,0	41,8	41,8	0,0	0,0	41,8
Total actif	32,6	672,4	41,8	17,2	0,0	0,0	764,0	47,4	716,6	0,0	764,0
Emprunts obligataires						(7 022,4)	(7 022,4)	(6 937,2)	(574,6)		(7 511,8)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						(4 904,6)	(4 904,6)	(1 442,0) ⁽⁴⁾	(3 521,5)		(4 963,5)
IV - Dettes financières long terme	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(11 927,0)	(11 927,0)	(8 379,2)	(4 096,1)	0,0	(12 475,3)
V - Instruments dérivés passifs	(19,6)	(214,7)					(234,3)		(234,3)		(234,3)
Autres dettes financières courantes							0,0				0,0
Comptes courants financiers passifs							0,0				0,0
Découverts bancaires							0,0				0,0
VI - Passifs financiers courants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total passif	(19,6)	(214,7)	0,0	0,0	0,0	(11 927,0)	(12 161,3)	(8 379,2)	(4 330,4)	0,0	(12 709,6)
Total	13,0	457,7	41,8	17,2	0,0	(11 927,0)	(11 397,3)	(8 331,8)	(3 613,8)	0,0	(11 945,6)

(1) Le Groupe ne détient pas d'actifs détenus jusqu'à l'échéance.

(2) Voir note A.3.16. "Autres actifs financiers et juste valeur des produits dérivés actifs non courants".

(3) Principalement composés d'OPCVM et de bons de caisse.

(4) Cours cotés des emprunts émis par la CNA.

Les modalités d'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs financiers n'ont pas été modifiées en 2015.

31/12/2014	Catégories comptables ⁽¹⁾						Juste valeur				
<i>(en millions d'euros)</i>											
Rubriques au bilan et classes d'instruments	Instruments financiers par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs évalués à la juste valeur	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances et dettes	Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1 : Cours cotés et disponibilités	Niveau 2 : Modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 : Modèle interne avec des paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Titres de participation cotés				5,0			5,0	5,0			5,0
Titres de participation non cotés							0,0				0,0
Prêts et créances financières				11,0			11,0		11,0		11,0
I - Actifs financiers non courants ⁽²⁾	0,0	0,0	0,0	16,0	0,0	0,0	16,0	5,0	11,0	0,0	16,0
II - Instruments dérivés actifs	39,1	755,6					794,7		794,7		794,7
Comptes courants financiers actifs			6,8				6,8	6,8			6,8
Actifs financiers de gestion de trésorerie							0,0				0,0
Équivalents de trésorerie			56,6				56,6	55,3 ⁽³⁾	1,3		56,6
Disponibilités			12,1				12,1	12,1			12,1
III - Actifs financiers courants	0,0	0,0	75,5	0,0	0,0	0,0	75,5	74,2	1,3	0,0	75,5
Total actif	39,1	755,6	75,5	16,0	0,0	0,0	886,2	79,2	807,0	0,0	886,2
Emprunts obligataires						(7 086,1)	(7 086,1)	(7 189,0)	(617,6)		(7 806,6)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						(4 274,4)	(4 274,4)	(1 899,7) ⁽⁴⁾	(2 480,4)		(4 380,1)
IV - Dettes financières long terme	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(11 360,5)	(11 360,5)	(9 088,7)	(3 098,0)	0,0	(12 186,7)
V - Instruments dérivés passifs	(26,0)	(241,7)					(267,7)		(267,7)		(267,7)
Autres dettes financières courantes											
Comptes courants financiers passifs						(2,0)	(2,0)	(2,0)			(2,0)
Découverts bancaires											
VI - Passifs financiers courants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(2,0)	(2,0)	(2,0)	0,0	0,0	(2,0)
Total passif	(26,0)	(241,7)	0,0	0,0	0,0	(11 362,5)	(11 630,2)	(9 090,7)	(3 365,7)	0,0	(12 456,4)
Total	13,1	513,9	75,5	16,0	0,0	(11 362,5)	(10 744,0)	(9 011,5)	(2 558,7)	0,0	(11 570,2)

(1) Le Groupe ne détient pas d'actifs détenus jusqu'à l'échéance.

(2) Voir note A.3.16. "Autres actifs financiers et juste valeur des produits dérivés actifs non courants".

(3) Principalement composés d'OPCVM et de bons de caisse.

(4) Cours cotés des emprunts émis par la CNA.

D. Note sur les principales caractéristiques des contrats de concession

D.18. Contrats de concession – Modèle de l’actif incorporel (seul modèle appliqué)

D.18.1. Principales caractéristiques des contrats de concession (voir note A.3.4. “ Contrats de concession ”)

Les principales caractéristiques des contrats de concession (modèle de l’actif incorporel) exploités par ASF et Escota sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Infrastructures autoroutières	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat
Groupe ASF					
ASF 2 714 km d’autoroutes à péage en France	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers	Néant	Infrastructure rendue au concédant à l’échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l’échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	avril 2036
Escota 459 km d’autoroutes à péage en France	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers	Néant	Infrastructure rendue au concédant à l’échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l’échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	février 2032

D.18.2. Engagements donnés au titre des contrats de concession (voir note A.3.4. “ Contrats de concession ”)

Obligations contractuelles d’investissement et de renouvellement

(en millions d’euros)

	31/12/2015	31/12/2014
ASF	1 734,8	1 325,1
Escota	576,9	355,7
Total	2 311,7	1 680,8

Les obligations contractuelles d’investissement d’ASF et Escota concernent pour l’essentiel les engagements d’investissement pris dans le cadre des contrats de plan pluriannuels.

Les montants ci-dessus ne comprennent pas les obligations relatives aux travaux de maintenance des infrastructures concédées (voir note C.14.3. “ Analyse des provisions courantes ”).

Au cours de la période, la hausse des engagements d’investissement des sociétés ASF et Escota est liée au démarrage du plan de relance autoroutier qui prévoit notamment des aménagements à 2x3 voies sur les autoroutes A9, A63 et A10 ainsi que l’achèvement de l’itinéraire autoroutier A50/A57 à Toulon.

Les investissements des sociétés du Groupe sont financés par émissions sur les marchés obligataires, souscription de nouveaux emprunts auprès de la Banque Européenne d’Investissement (BEI) ou tirage sur leurs lignes de crédit disponibles.

E. Autres notes

E.19. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction ;
- les opérations avec les sociétés sur lesquelles VINCI exerce une influence notable.

Les transactions entre parties liées s'effectuent sur une base de prix de marché.

E.19.1. Rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux du Groupe sont arrêtées par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération et les avantages assimilés, en année pleine, accordés par ASF SA et les sociétés qu'elle contrôle aux personnes qui sont à la clôture (ou qui ont été, au cours de l'exercice), membres des organes d'administration et du Comité exécutif du Groupe. Les montants correspondants ont été comptabilisés en charges sur 2014 et 2015 selon le détail suivant :

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Rémunération	2 990,0	2 847,8
Charges sociales patronales	3 534,0	2 446,7
Avantages postérieurs à l'emploi	42,0	37,9
Paielements en actions (*)	1 456,6	1 050,7

(*) Le montant figurant dans cette rubrique est déterminé conformément à la norme IFRS2 "paiements en actions" et selon les modalités décrites en note C.12. "Paielements en actions".

La part variable relative à l'année 2015 est estimée et provisionnée sur l'exercice.

Au 31 décembre 2015, le montant global des engagements de retraite (indemnités conventionnelles de départ à la retraite et le cas échéant, retraites complémentaires à prestations définies) au bénéfice des membres des organes de direction et du Comité exécutif s'élevait à 0,6 million d'euros au 31 décembre 2015 comme au 31 décembre 2014.

E.19.2. Transactions avec le groupe VINCI

Les transactions intervenues au cours des années 2015 et 2014 entre le groupe ASF et le groupe VINCI s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Sous-traitance travaux de construction	10,1	25,2
Créances clients	17,3	12,0
Actif d'impôt exigible		1,1
Distribution de dividendes	1 628,1	715,6
Dettes financières non courantes	2 200,0	855,9
Fournisseurs d'exploitation	37,3	26,2
Autres passifs courants	42,1	39,5
Passif d'impôt exigible (*)	45,5	21,6
Chiffre d'affaires et autres produits annexes	32,0	27,1
Redevances	10,9	10,9
Autres charges externes	280,1	232,0

(*) Le montant de la charge d'impôts sur les bénéfices courants correspond aux versements effectués ou à venir par les sociétés du groupe ASF dans le cadre de l'intégration fiscale des dites sociétés (ASF, Escota) dans le périmètre fiscal du groupe VINCI.

E.19.3. Autres transactions avec des parties liées

Les informations relatives aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence figurent en notes C.9.2. "Informations financières agrégées" et C.9.3. "Transactions avec les parties liées".

Il n'y a pas de transaction significative réalisée avec d'autres parties liées que le groupe VINCI.

E.20. Honoraires des Commissaires aux comptes

Ce tableau n'intègre que les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

(en milliers d'euros)	Réseau Deloitte & Associés				Réseau KPMG			
	2015	%	2014	%	2015	%	2014	%
Audit								
Commissariat aux comptes	207	92 %	211	88 %	138	74 %	143	79 %
ASF SA	137	61 %	135	56 %	138	74 %	135	75 %
Filiales intégrées globalement	70	31 %	76	32 %	-	0 %	8	4 %
Prestations & diligences directement liées	18	8 %	29	12 %	49	26 %	37	21 %
ASF SA	18	8 %	29	12 %	49	26 %	37	21 %
Filiales intégrées globalement	-	0 %	-	0 %	-	0 %	-	0 %
Sous-total Audit	225	100 %	240	100 %	187	100 %	180	100 %
Total	225	100 %	240	100 %	187	100 %	180	100 %

F. Note sur les litiges

La gestion des litiges, à l'exception de ceux relevant de la Direction des Ressources Humaines, est assurée par la Direction Juridique. Le groupe ASF est partie à un certain nombre de litiges dans le cadre de ses activités. À la connaissance de la société ASF, il n'existe pas de litige susceptible d'affecter de manière substantielle l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du groupe ASF. En outre, les litiges en cours ont fait l'objet, le cas échéant et compte tenu des couvertures d'assurance, de provisions pour des montants que la société estime suffisants en l'état actuel des dossiers correspondants.

G. Événements postérieurs à la clôture

G.21. Affectation du résultat 2015

Le Conseil d'administration a arrêté le 1^{er} février 2016, les états financiers consolidés au 31 décembre 2015. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires. Il proposera à l'assemblée générale ordinaire la distribution d'un dividende de 4,80 euros par action au titre de cette année et du report à nouveau disponible sous déduction des acomptes déjà versés en août 2015 (1,15 euro par action) et en décembre 2015 (3,65 euros par action).

G.22. Autres événements postérieurs à la clôture

L'indice de référence pour l'augmentation tarifaire du 1^{er} février 2016 a été de 0,06 %.

Sur cette base et en application de l'avenant au contrat de concession signé le 21 août 2015 entre l'État et les sociétés ASF et Escota la hausse tarifaire hors taxes au 1^{er} février 2016 sera de :

Pour la société ASF : $[0,85 i + 1,58]$, soit 1,627 % pour l'ensemble des classes de véhicules.

Pour la société Escota : $[0,85 i + 1,13]$, soit 1,177 % pour l'ensemble des classes de véhicules.

Rapport des Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS

185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
France

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92923 Paris La Défense Cedex
France

Autoroutes du Sud de la France (ASF)

Société Anonyme

Siège social: 12, rue Louis Blériot
92506 Rueil Malmaison Cedex
France

Capital social: 29 343 640,56 euros

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Autoroutes du Sud de la France (ASF), tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note A.1.1. de l'annexe aux comptes consolidés qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application au 1^{er} janvier 2015 de l'Interprétation IFRIC 21 "Droits ou taxes"

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- le groupe ASF constitue des provisions pour couvrir ses obligations de maintien en état des ouvrages concédés, selon la méthode décrite dans les notes A.3.1.4. "Évaluations des provisions" et A.3.23. "Provisions courantes" de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles ces provisions se fondent ainsi que leur traduction chiffrée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux comptes

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 1^{er} février 2016

Deloitte & Associés

Alain Pons

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Philippe Bourhis

Attestation du responsable du rapport financier annuel

Responsable du rapport financier annuel

Patrick Priam, Directeur Financier d'ASFSA

Attestation du responsable du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 présentés dans le rapport financier annuel sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport annuel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus durant l'année 2015, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes de l'exercice.

Rueil-Malmaison, le 29 janvier 2016

Patrick Priam

Directeur Financier

Le système de management
régissant l'impression de ce document
est certifié ISO14001:2004.

Conception & réalisation  **LABRADOR** +33 (0)1 53 06 30 80

Crédit photo : Photothèque VINCI Autoroutes / William Daniels
Dépôt légal : février 2016 - RCS ASF Nanterre 572 139 996

ASF

Siège social
12, rue Louis Blériot
CS 30035
92506 Rueil-Malmaison Cedex
Tél. : 01 55 94 70 00
www.vinci-autoroutes.com